



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JANVIER 2019

M. le Maire : « Très bien mes chers collègues, Mesdames, Messieurs du public, nous allons pouvoir débiter cette séance du Conseil Municipal du lundi 28 janvier. Je vais d'abord faire l'appel. »

Présents : Jean Michel GENESTIER - Maire, Véronique DEJIEUX, Chantal RATEAU, Roger BODIN, Patricia BIZOUERNE, Cécile MULLER-THINNES, Elisabeth RAKOVSKY - Maires-Adjointes, Noëlle SULPIS, Gilbert MINELLI, Sophie MIRABEL-LARROQUE, Annie SONRIER, Ghislain GUALA, Sabine LAUZANNE, Steve EGOUNLETI, Mariannick PEPIN, Pierre Marie SALLE, Marjorie MORISE, Montasser CHARNI, Stéphane LAPIDUS, Franck AMSELLEM, Didier BELOT, Sonia BEAUFREMEZ - Conseillers Municipaux ;

Absents excusés : Bernard CACACE (pouvoir à M. le Maire), José CESAR (pouvoir à Mme DEJIEUX), Arlette CONSTANT-ACOCA (pouvoir à Mme MIRABEL-LARROQUE), Pierre-Yves MENEGOUZ (pouvoir à Mme LAUZANNE), Kamel AGGOUN (pouvoir à Mme MULLER-THINNES), Christian PILLON (pouvoir à M. BELOT), Salomé SERVY (pouvoir à M. EGOUNLETI), Claire LE PERCHEC (pouvoir à Mme BIZOUERNE), Jean-Marie DURAND (pouvoir à Mme SONRIER), Michel BARRIERE (pouvoir à Mme RATEAU) ;

Absents : Éric RAOULT.

M. le Maire : « Le quorum est atteint nous allons pouvoir délibérer en toute quiétude. »

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

M. le Maire : « Il nous faut désigner le secrétaire de séance de notre Conseil Municipal de ce jour en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Je vous propose la désignation de **Mariannick PEPIN** à qui je demande de s'asseoir à ma gauche. »

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE (ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

M. le Maire : « Nous allons donc commencer par le compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire toujours dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Vous l'avez reçu avec l'ordre du jour. Il s'agit d'un certain nombre de conventions, d'avenants, de contrats liés auxancements de Marchés en lien avec en particulier nos activités techniques. Des questions ? M. SALLE. »

M. SALLE : « Oui, merci M. le Maire. J'aurais une remarque et deux questions. Alors sur la mission AMO accompagnement de projets et suivi du chantier de la réhabilitation de la piscine. 26 400 €, j'observe que cette mission d'AMO correspond probablement à l'absence du Directeur Général des Services donc ce serait en principe, du Directeur du Service Technique pardon, la mission. Ça, c'était ma remarque. Ma question concerne la Décision 18.161 contrats, mission de repérage complémentaire, recherche d'amiante avant démolition du parking du 14, avenue de la Résistance. Là, je n'ai pas bien compris parce qu'on démolit le parking du 14, avenue de la Résistance ? »

M. le Maire : « Et la troisième question ? »

M. SALLE : « Et la troisième alors là, c'est un détail, mais avenant pour réhabilitation lot n° 1 de la piscine, lot n° 1 gros œuvre, installations de chantier, plus-value 7 125 €. Je suis un peu étonné que cela ne soit pas prévu dans le Marché qu'il faut mettre des installations de chantier. Je trouve que c'est un peu... Surtout pour 7 000 €. Cela me paraît un petit peu amateur. »

M. le Maire : « Merci. Première question, vous avez parfaitement raison. Il n'y a pas de Directeur des Services Techniques. Et pour en trouver un, ce n'est pas simple et puis quelquefois il vaut mieux avoir un œil extérieur pour que la mission soit parfaitement accomplie plutôt que de prendre du retard avec des collaborateurs qui ne sont pas toujours au niveau. Je ne parle pas de tous les collaborateurs avec ces mêmes propos. Mais il arrive que des collaborateurs n'aient pas les formations nécessaires pour suivre des travaux qui sont de haut niveau et donc nous avons confié au cabinet Square Circle cette mission d'AMO d'accompagnement du projet de la piscine. Pour ce qui est de la deuxième partie, c'est le dossier de Roger BODIN. Je vais le laisser répondre sur la partie amiante et je crois que c'est le parking. »

M. BODIN : « Merci M. le Maire. En fait, on a fait un premier repérage de l'amiante dans le sous-sol notamment au premier sous-sol. Et il y a une partie où nous ne pouvions pas aller travailler. C'était des locaux techniques parce que par exemple la chaufferie était en fonctionnement ou pouvait encore fonctionner. Donc nous n'avons pu le faire que très récemment par Qualiconsult dans la mesure où la chaudière elle-même qui doit être démontée était à l'arrêt. Et il n'y avait plus de centre culturel au-dessus à chauffer. Enfin voilà. »

M. SALLE : « Enfin, pardonnez-moi. Ma question n'était pas technique. Elle était : on démolit le parking ? Je n'avais pas cru comprendre que dans le projet, on démolissait le parking. »

M. BODIN : « Le parking est réaménagé au niveau... Je parle au premier sous-sol dans la partie qui est sous le centre culturel. Un certain nombre de locaux vont servir au centre culturel. Et par exemple la chaufferie, elle va être remplacée. Le local chaufferie va être remplacé. La chaufferie va être enlevée. »

M. SALLE : « Donc c'est une démolition partielle ? »

M. BODIN : « On va démolir en partie oui dessous et même la dalle haute du premier sous-sol va être enlevée, car on va la remplacer par une dalle de répartition, qui va s'appuyer sur 38 nouveaux poteaux qui seront chargés de descendre les charges supplémentaires par rapport au pôle culturel précédent. Et on va les faire descendre au travers de poteaux spécifiques. Pourquoi ? Parce qu'on n'a pas voulu justement charger plus les poteaux qui existent aujourd'hui. Mais cette évaluation, disons, de l'amiante a dû être faite une fois que les équipements étaient désarmés en quelque sorte. Mais vous savez tout ce qui est recherche d'amiante aujourd'hui, je travaille avec des opérateurs qui me disent que souvent pour éviter justement le fait que vous trouviez de l'amiante après alors que tout était confiné, et cætera, c'est un sacré boulot. Il faut faire un plan d'amiante, de désamiantage, deux mois d'approbation. Il faut ensuite confiner certains espaces pour pas que l'amiante puisse se diffuser au moment de son retrait, et cætera. Et il apparaît que très souvent les opérateurs qui font un travail se rendent compte qu'il en faut souvent un deuxième derrière parce qu'on a oublié d'identifier par exemple la colle qui va servir au carrelage. Tout d'un coup on se rend compte après qu'il y a de l'amiante dedans. Enfin c'est dingue cette affaire. Donc ceci, c'est une investigation complémentaire qui a été faite, qui entraîne d'ailleurs un retrait complémentaire que l'on a confié à Marteau, l'entreprise qui fait la démolition, parce qu'elle est sur place. Elle a les équipements et le prix qu'elle nous a fait est intéressant, donc voilà.»

M. le Maire : « Merci de cette réponse Roger. La troisième question de M. SALLE concernait l'avenant n° 2 au Marché pour la piscine et notamment le lot n° 1. Il faut lire dans le document que c'est un avenant au lot n° 1 qui comprend le gros œuvre et les installations de chantier. Il ne faut pas comprendre que nous n'avons pas prévu les installations de chantier comme vous avez pu l'indiquer. Il s'agit des consignations de réseaux et là, ce n'est pas précisé, des réseaux électriques où il a fallu faire des travaux complémentaires à ceux que nous avons prévus, car oui, nous n'avons pas eu lorsque nous avons repris cette Ville l'ensemble des documents techniques. Il a fallu en faire refaire certains et découvrir sur le terrain. Et concernant les curages, faire des curages complémentaires au regard de ce qui a pu être découvert dans les premiers travaux de la piscine. Ce qui indique bien que les travaux de la piscine sont commencés. Vous avez donc les réponses à vos trois questions. Je vous remercie de les avoir posées. Comme vous le savez, ce sont des éléments qui ne sont pas soumis au vote, c'est un compte-rendu à l'Assemblée. »

M. le Maire : « Je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal du 19 novembre 2018. Je dois la vérité de dire qu'un élu de l'opposition nous a écrit. Quand je dis « nous a écrit », il s'adresse à l'administration, il ne s'adresse pas au Maire. C'est M. AMSELLEM, vous l'aurez compris. Au cours de la séance du 19 novembre M. AMSELLEM souhaite qu'en page 23... Je vous recommande d'aller voir cette page 23. Elle est très agréable. En tout cas, elle ne démontre pas un sens du respect absolu où M. AMSELLEM indique : « Ma troisième intervention alors que je m'apprêtais à quitter la salle n'est pas « j'ai toujours dit que vous êtes un dictateur, mais « oui vous êtes pire que ce que vous reprochiez à votre prédécesseur d'être. » M. AMSELLEM souhaite qu'on corrige par : « oui, vous êtes pire que ce que vous reprochiez à votre prédécesseur d'être. » Donc M. AMSELLEM dit ne pas avoir dit : « j'ai toujours dit que vous êtes un dictateur. » alors que c'est ce qui est écrit. Je n'ai pas écouté la bande mais j'ai demandé au service de l'écouter ; trois collaborateurs ont écouté la bande, deux sont là ce soir. Les deux ont entendu strictement ce qu'il y avait sur le PV. Donc j'informe le Conseil Municipal de cet état et je vais évidemment laisser la parole à M. AMSELLEM. »

M. AMSELLEM : « Alors je vous remercie. Je note. Donc je vous remercie de prendre en note ma modification... »

M. le Maire : « M. AMSELLEM, comme vous savez le respect, c'est très important. Je souhaite simplement que vous puissiez préciser à l'Assemblée qui est ici que vous filmez la séance du Conseil Municipal. »

M. AMSELLEM : « Tout à fait. »

M. le Maire : « Très bien. »

M. AMSELLEM : « Et je vais vous dire pourquoi. »

M. le Maire : « Vous avez oublié de le dire. »

M. AMSELLEM : « Je vais même vous dire pourquoi. »

M. le Maire : « Vous avez oublié de le dire. Donc je souhaite que vous précisiez à vos collègues, qu'à leur insu, vous filmez la séance. Merci. »

M. AMSELLEM : « C'est tout à fait légal M. le Maire. Puisque de toute façon vous venez de dire que vous souhaitiez que tout le monde prenne en note ce que j'ai dit et ce que j'ai demandé qui soit noté au PV. »

M. le Maire : « Non. J'ai rappelé simplement. »

M. AMSELLEM : « Moi, j'ai juste une question à vous poser. Comment se fait-il que la vidéo de la séance du 19 novembre ne soit toujours pas disponible sur le site de la Ville ? Cela vous embête à ce point-là qu'on puisse vérifier que ce que je dis est bien ce que j'ai dit dans la... »

M. le Maire : « Cela ne gêne pas M.. »

M. AMSELLEM : « Alors mettez la vidéo en ligne sur le site puisque vous souhaitez que tous les Raincéens puissent entendre. »

M. le Maire : « Pouvons-nous nous parler ? »

M. AMSELLEM : « Pour que tous les Raincéens... Laissez-moi finir. Mettez la vidéo sur le site ou expliquez-nous pourquoi la vidéo n'est pas sur le site. C'est aussi la raison pour laquelle je filme aujourd'hui. Comme ça moi, je pourrais faire ce que vous ne faites pas. Et puisque vous voulez que tous les Raincéens puissent voir ça, mettez la vidéo sur le site et tous les Raincéens pourront la voir. Merci M. le Maire. »

M. le Maire : « Vous avez terminé votre intervention ? Très bien. Je vais simplement vous dire que nous avons décidé au début de ce mandat de filmer les séances du Conseil pour que... »

M. AMSELLEM : « Non pas au début. Je précise, pas au début, M. le Maire, pas au début du mandat. C'est moi qui vous ai poussé à filmer les séances parce qu'une fois vous avez voulu m'empêcher de le faire. »

M. le Maire : « Vous voulez la présidence de l'Assemblée ? Vous savez... »

M. AMSELLEM : « Ça, ça sera pour l'année prochaine. Mais profitez-en, il ne vous reste plus qu'un an M. le Maire. Profitez-en, vous n'avez plus qu'un an à être assis à cette place. »

M. MINELLI : « Vous savez qu'il y a un droit à l'image et vous ne m'avez pas demandé si j'étais d'accord pour être filmé... »

M. AMSELLEM : « Je n'ai pas besoin de vous demander M. MINELLI. »

M. MINELLI : « Parce que je ne sais pas ce que vous allez faire de vos images. »

M. AMSELLEM : « Je vais les mettre sur Internet. »

M. MINELLI : « Mais je ne sais pas où sur des sites qui sont des sites de propagande. »

M. AMSELLEM : « Un avocat va vous répondre. »

M. le Maire : « Alors je voudrais vous dire une chose... »

Mme MORISE : « Il s'agit de séances publiques qui ont le droit d'être... »

M. le Maire : « La police de l'Assemblée... Mme MORISE... »

Mme MORISE : « C'est élémentaire M. le Maire. On n'a pas besoin de demander la permission de filmer. »

M. le Maire : « Je souhaite simplement que les Raincéens voient cela, c'est tout. Parce vous savez à quoi s'intéressent les Raincéens ? Pas à votre droit de parole, pas à votre façon... »

M. AMSELLEM : « Le problème, c'est que vous filmez, mais vous diffusez quand ça vous arrange. »

M. le Maire : « Je vous parle Monsieur et je suis le Maire de cette Ville. J'ai simplement... »

M. AMSELLEM : « Ça ne vous donne pas tous les droits. »

M. le Maire : « Monsieur, vous prendrez la parole quand je vous la donnerai comme tous les élus de cette Assemblée. Mais si vous le faites à chaque fois pour perturber l'assemblée, on n'aura pas des débats corrects. Il faut se respecter. Regarder M. SALLE, il a demandé la parole. Je lui ai donnée. J'ai donné la parole à Roger BODIN qui a répondu et cela s'est bien passé. Depuis le début, vous ne cessez de faire des choses qui systématiquement ont pour objet de couper la parole. L'objet pour moi est de répondre à vos questions. Les questions les plus fondamentales touchent à la vie des Raincéens. Elles ne touchent pas à la caméra. Elles ne touchent pas à votre droit de parole. Il est forcément respectable votre droit de parole, mais sous réserve que vous utilisiez les éléments sur des sites qui soient respectables. Nous souhaitons clairement que le droit de parole soit utilisé à bon escient par tout le monde. Si un Élu de la majorité a envie de dire quelque chose évidemment, il pourra le dire. Et donc pourquoi rechercher en permanence à chaque séance, toujours les mêmes choses ? Vous avez le droit de parole. Vous dites ce dont vous avez envie et nous ne sommes pas en préparation d'élections contrairement à vous. Nous, ce qu'on souhaite, c'est terminer le mandat qui nous a été donné par les Raincéens et se dire à la fin de ce mandat, qu'on aura réalisé a minima 90 % des engagements que nous aurons pris. »

M. AMSELLEM : « C'est nous ... »

M. le Maire : « Attendez, je parle. C'est comme lors des cérémonies officielles et dernièrement j'ai été désolé. Vous voyez, vous continuez de parler. J'ai été désolé l'autre jour lorsque l'employée municipale, qui n'a pas l'habitude de prendre la parole, a fait un discours avec ses mots, avec ses tripes devant le personnel et les Élus. Vous n'avez pas eu la décence de l'écouter, vous n'avez cessé de parler et vous l'avez mise en difficulté, c'est inadmissible. M. SALLE, votre sus-orbital a repris ... Je pense qu'il faut respecter cela aussi. Vous le faites en Conseil, les Raincéens s'en rendent compte, ceux qui regardent les films. Mais quand vous êtes en réunion publique, en cérémonie officielle, il faut respecter les gens. Vous ne respectez pas le Maire. Vous ne respectez pas l'autorité du Maire. Vous êtes minoritaire, c'est la vie. Mais pendant un an encore, quand il y aura des manifestations, qui verront s'exprimer des membres du personnel municipal, des acteurs extérieurs, des autorités régionales, métropolitaines ou autres, il faut savoir se tenir parce que c'est votre image qui est aussi celle du Raincy. Je ne m'y reconnais pas ! Je reconnais la valeur du Raincy, l'image raincéenne à travers des gens qui sont dignes et qui sont respectables. C'est le sujet. Donc, on va fermer la parenthèse Monsieur sur le sujet de l'expression de M. AMSELLEM qui a dit ce qu'il avait à dire. Nous allons mettre sur le site de la Ville, en remplacement du film parce que nous avons un problème technique, l'enregistrement audio. Cela peut vous faire sourire M. AMSELLEM. Lorsque mon opposition, la plus ridicule que j'ai, me traite de dictateur, vous croyez que cela ne serait pas une bonne chose pour moi de vous montrer en train de ricaner à dire que le Maire est un dictateur, à me traiter de tous les noms ? Évidemment. Je ne le ferai pas parce que c'est ça la dignité du Raincy. »

M. AMSELLEM : « Je l'ai dit très sérieusement M. le Maire. »

M. le Maire : « Vous n'avez pas la parole. Je vous donnerai la parole à chaque fois que vous la demanderez, mais vous la demanderez. C'est ainsi que cela se passe normalement dans une Assemblée digne. Et donc puisque ce que vous avez demandé par écrit n'est pas enregistré sur la bande, je ne ferai pas droit à votre demande. Donc je passe au vote. M. LAPIDUS. »

M. LAPIDUS : « Merci M. le Maire. Comme d'habitude quand je suis absent lors d'un Conseil Municipal, je ne prendrai pas part au vote. Simplement en lisant le compte rendu, je me suis aperçu que j'étais dans une Commission de voirie pour les petites impasses. La moindre des choses, c'est que j'aurais préféré l'apprendre autrement qu'en lisant le compte rendu du Conseil Municipal. »

M. le Maire : « On a cité votre nom en tant que présent d'une Commission ? »

M. LAPIDUS : « Non. Dans le compte rendu, vous avez mis en place une Commission pour s'occuper des impasses qui reviendraient à la Ville et elles sont aujourd'hui propriétés privées. Donc vous avez, et c'est tout à votre honneur, mis un membre de chaque groupe politique. Et donc, j'en fais partie et c'est très bien. Simplement, il aurait été plus élégant de me faire un petit mail en disant que j'étais dans la Commission plutôt que de l'apprendre uniquement en lisant le compte rendu. C'est tout. »

M. le Maire : « Je le dirai à l'administration qui a commis une erreur. Parce que maintenant, lorsque l'administration commet une erreur, je lui dis pour qu'elle rétablisse, évidemment, ce n'est pas volontaire. Je pense que depuis le début du mandat, M. LAPIDUS, nous avons ouvert très largement nos Commissions et nous avons fait en sorte que vous-même étant représentant d'un peu moins de 10 % des Raincéens, seul élu de votre liste, ayez pu être représenté par vos colistiers dans toutes les Commissions. Donc, croyez bien que cela n'est pas volontaire. Merci de votre intervention. Je vais passer au vote de l'approbation du procès-verbal du 19 novembre 2018 en l'état. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

M. LAPIDUS : « Je ne prends pas part au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 28 VOIX POUR ET 3 CONTRE (M. SALLE, MME MORISE, M. AMSELLEM), APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2018. M. LAPIDUS N'A PAS PRIS PART AU VOTE.

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Les articles 106 et 107 de cette Loi ont fait l'objet de plusieurs décrets d'application :

- le décret n°2015-1899 du 30 novembre 2015 portant application du III de l'article 106 offre le choix à chaque collectivité territoriale d'opter pour l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
- le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 porte sur la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières ;
- le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 expose le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du Rapport sur les Orientations Budgétaires ;
- le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 précise la définition des seuils d'opérations exceptionnelles d'Investissement.

L'article 107 de la Loi NOTRe a modifié les articles L. 2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L. 5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au Débat d'Orientations Budgétaires.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent à l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants (alinéa 3 de l'article L. 2312-1 du CGCT), ce rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective du travail.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique comportant un vote. C'est l'objet de la délibération qui est proposée au Conseil Municipal.

VU la Loi n° 20, 15-991, dite Loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, notamment les articles 106 et 107 modifiant les articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et L. 5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2015-1899 du 30 novembre 2015 portant application du III de l'article 106 qui offre le choix à chaque collectivité territoriale d'opter pour l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition des seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement,

VU l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 3,

VU l'avis de la Commission « Finances et fiscalité locales » réunie le 16 janvier 2019,

M. le Maire : « Nous allons donc passer au Débat d'Orientations Budgétaires et à l'approbation du Rapport sur les Orientations Budgétaires. Le Débat d'Orientations Budgétaires comme vous le savez est un élément qui permet de donner les différentes lignes directrices du budget qui sera voté d'ici à quelques semaines. Cela permet en particulier d'avoir l'ambiance économique générale évidemment de la Ville, du pays, de l'Europe. Et tous ces éléments économiques qui sont maintenant mondiaux qui viennent étayer ces orientations budgétaires et qui font qu'on a une vie sociale plus ou moins mouvementée, une évolution économique souvent en corrélation avec elle et en corrélation avec la dynamique même du pays et de ceux qui le font vivre. Ceci étant, si nous avons à voter le Rapport d'Orientations Budgétaires, c'est récent depuis 2 ans maintenant et nous le rappelons à chaque fois, il apparaît important que vous ayez pu lire le Rapport d'Orientations Budgétaires. Michel BARRIERE a rappelé assez largement, avec brio, l'environnement qui est le nôtre

aujourd'hui. Je vais rappeler, pour le public en particulier, que les contextes international et national montrent que l'économie mondiale devrait enregistrer une croissance plafond de 3,7 % en 2018 et en 2019, une croissance essentiellement concentrée dans des pays en émergence. Et le fait que le Royaume-Uni, qui est un contributeur net important au budget de l'Union européenne, ait choisi de quitter cette union est un élément qui viendra de plein fouet se poser sur les contextes national et européen. La loi de programmation des finances publiques qui, vous le savez, s'étale sur cinq exercices entre 2018 et 2022, prévoit les modalités de contribution à la réduction du déficit public au sens de Maastricht. Et si les emprunts nouveaux sont inférieurs au remboursement de l'exercice, on constate un excédent. Et si les emprunts nouveaux sont supérieurs au remboursement, c'est de l'endettement. Nous sommes en France en déficit. Les dettes des administrations publiques en pourcentage du produit intérieur brut au sens de Maastricht, ont été rappelées. Michel BARRIERE l'a souhaité. Et vous le voyez, les administrations s'endettent petit à petit assez considérablement puisqu'on a un rapport au PIB qui est de 98,5 % ce qui reste assez important. Nous avons aujourd'hui une inflation en France qui a augmenté en 2018, selon l'indice des prix à la consommation, de 1,4 % et nous pourrions constater une augmentation sur l'année 2019, qui sera sensiblement la même, voire diminuée à 1,2 %. La dotation d'équipement des territoires ruraux, pour laquelle nous sommes éligibles pour l'investissement, sera stable par rapport à 2018. La réforme des modalités de gestion du fonds de compensation de la TVA avait comme objectif de simplifier, de rendre moins coûteux et d'améliorer la sécurité juridique du dispositif de gestion de cette compensation qui représente plus de 5 milliards de dépenses de l'État et qui est allouée aux collectivités en contrepartie de la charge de TVA. Très grossièrement vous le savez lorsqu'on dépense 100 € en TVA une année, l'année suivante, on a un remboursement aux alentours de 82 à 85 %. C'est donc dans un contexte toujours plus difficile que les communes doivent parvenir à garantir un service public. Pour les Raincéens, je pense que nous l'avons fait avec brio et je remercie en cela les services municipaux, les entreprises qui ont travaillé pour nous et les Élus qui se sont acharnés à donner toujours plus pour le service public. Je me tais parce qu'il vaut mieux que vous fassiez une pause dans vos discussions pour que vous puissiez entendre au moins un quart de ce que j'indique. »

M. SALLE : « Il faut que vous lisiez le rapport..... »

M. le Maire : « Non, je ne le lis pas, j'indique quelques éléments de ce rapport, mais je ne le lis pas. Vous n'avez pas l'habitude de me voir avec des papiers quand je fais des interventions mais il est important de rappeler certains chiffres. Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, le FNGIR, vous avez un tableau qui indique, et je suis obligé de lire, que celui-ci sera stable entre 2018 et 2019. La Dotation Globale de Fonctionnement qui est une prévision, est de 1,70 M€ au lieu de 1,759 M€. C'est encore une fois simplement une prévision. Mais on ne devrait pas avoir de variation très importante de cette DGF, dotation qui date déjà d'une cinquantaine d'années. Nous avons le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales qui est un élément très important et d'un niveau relativement faible ; ce qui est une belle surprise. Vous avez pu le voir notamment dans les comparaisons des budgets 2015 et 2016 puisque par la création de Grand Paris-Grand Est, nous étions passés entre 2015 et 2016 de 838 000 € à 23 000 €. 2018 était à 37 000 €. On a une prévision à 90 000 € qui est une prévision de nos services un peu haute et qui devrait être largement en dessous de cette somme. La loi SRU, nous n'allons pas en dire beaucoup plus puisque vous avez tous les chiffres. J'espère que vous les avez tous lus. Je rappellerai simplement qu'au cours d'un débat précédent, vous aviez tous les chiffres et vous nous accusiez, et c'est pour cela que vous m'avez traité de dictateur d'ailleurs, de ne pas vous donner les chiffres alors que vous les aviez dans votre document. Donc je pense que sur cette loi de Solidarité Urbaine, tout le monde est parfaitement informé, que nous avons fait des efforts considérables, que la loi a évolué et que la pénalité est relativement importante puisqu'elle sera aux environs de plus de 800 000 €, probablement de 850 000 €. Je rappelle que depuis que nous avons été élus, nous avons une participation à la surcharge foncière qui permet d'équilibrer certaines opérations et qui est un élément qu'il faut prendre en compte parce que cela nous permet d'agir encore plus fortement notamment sur la qualité de l'architecture mise en œuvre par certains bailleurs ou par certains promoteurs lorsqu'ils commettent des logements aidés ou des logements conventionnés. La taxe additionnelle sur les droits de mutation, c'est important de voir qu'elle a été en hausse assez importante en particulier en 2016. Elle est restée à un niveau très élevé en 2017. Elle a eu tendance à baisser en 2018 en étant toujours à un niveau tangent du million d'euros ; ce qui reste une somme non négligeable. Je n'ai pas besoin de vous refaire le schéma du triptyque entre les communes isolées, l'Établissement Public Territorial Grand Paris-Grand Est et la Métropole du Grand Paris, car vous le savez une chaîne financière s'est établie pour que chaque établissement puisse vivre. Et nous avons, à cet effet, mis en place une nouvelle organisation budgétaire qui semblait évidente au regard de ce qu'est la Métropole, de ce que sont les EPT et de ce qu'étaient les communes isolées comme Le Raincy. Le Fonds de Compensation des

Charges Territoriales est un élément lié aux différentes charges territoriales dans les deux organisations, que cela soit la Métropole ou Grand Paris-Grand Est et les sommes indiquées ont tendance à rester stables au regard de l'année 2018 puisque nous avons un FCCT de 281 000 €. Et pour l'année 2019, le montant pourrait être estimé à 350 000 €, mais c'est une estimation qui au regard de la réunion de ce matin me paraît un peu élevée. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, c'est une bonne nouvelle puisque j'ai poussé mes collègues à garder cette ligne. J'ai souhaité qu'il n'y ait pas d'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères car j'ai indiqué que l'engagement que nous avons pris communément en majorité municipale, était de ne pas augmenter les impôts ni les taxes. Mes collègues des autres communes me rappellent, qu'à terme, le lissage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera de fait obligatoire en 2026, soit le même pour l'ensemble des communes de l'Établissement Public Territorial. Et ce matin, j'ai redit ma volonté de ne toujours pas augmenter cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2019 ; ce qui sera fait, le taux sera le même. Je voulais quand même vous donner cette nouvelle satisfaction. Lorsqu'on compare les ratios nationaux des Villes avec lesquelles nous pourrions nous comparer, c'est-à-dire les communes de 10 000 à 20 000 habitants, très clairement nous sommes plutôt bien positionnés, quels que soient les éléments de comparaison que nous prenons. Par exemple : dépenses réelles de fonctionnement/population, on est en 2016 à 1 533 €, en 2017 au Compte Administratif à 1 388 € alors que les Villes dans notre strate sont aux alentours de 1 600 €. Je prends un élément, dépenses d'équipement brut/population, vous pouvez vous apercevoir qu'en 2016 toujours Compte Administratif, on est à 108 €/habitant. Pourquoi ? Tout simplement parce que les investissements ont été faibles aux alentours de 1,60 M€. Et lorsqu'on arrive au Compte Administratif 2017, on est sur un montant de 303 €/habitant parce que les investissements ont été plus importants, de l'ordre de 4,47 M€ ; ce qui explique la variation de ce chiffre.

Un élément qui pourra peut-être faire débat - pour ceux qui seront candidats, cela sera peut-être l'occasion de grands débats - c'est le coût du personnel municipal : à quoi sert-il ? Moi, je sais répondre et peut-être que vous ne savez pas précisément y répondre. Quand vous regardez les chiffres très clairement, ils ont largement évolué, et c'est un choix politique. C'est un choix politique d'externaliser lorsque nous avons besoin de compétences supplémentaires. Ce n'est pas une course à l'externalisation mais quand on a besoin de compétences professionnelles supplémentaires, cela fait sourire dans l'opposition, unie dans le sourire. Quelques-uns de mes collègues Maires sourient aux alentours mais, et je le sais très bien, leur masse salariale est toujours la même. Elle augmente a minima de 2,5 %. C'est ce qu'on appelle le glissement vieillesse technicité et ils n'en sortent pas de cette spirale et ils n'ont pas les moyens d'assurer les formations qui conviennent, de pouvoir apporter une certaine excellence. C'est le mot du Raincy et ils le souhaitent aussi ce mot dans leur Ville. Ils n'y arrivent pas. La solution que j'ai trouvée, avec l'équipe, a été effectivement de porter ce sujet à bras-le-corps. M. LAPIDUS vous pouvez dire non jusqu'au jour où vous aurez tous les rapports sur les sujets, je vais vous en donner un tout à l'heure sur la partie animation. On peut toujours faire la même chose dans la vie mais moi, je n'ai pas été élu pour cela. J'ai été élu pour offrir plus de services aux Raincéens avec le même budget. Aucun autour de la table n'avait de solution pour faire plus avec le même budget, aucun. Nous, on a trouvé des solutions et on en a encore d'autres qu'on va appliquer, pas contre le personnel parce qu'on a des agents qui sont extrêmement bons. Vous, dans votre entreprise M. LAPIDUS quand vos personnels sont bons, vous les récompensez. C'est ce que j'ai fait et je n'ai même pas communiqué préalablement auprès du personnel. J'ai donné une prime de 100 €, à la fin de l'année 2018, aux agents qui avaient été présents sans aucune absence et jusqu'à trois absences pour enfants malades. Ceux qui n'ont jamais été absents en dehors de leurs congés naturels ou des RTT pour certains, ont eu une prime de 100 €. Et on continuera. Parce que ceux qui écrivent des tracts, repris d'ailleurs par vos amis à côté de vous M. LAPIDUS, qui disent des choses infamantes à l'égard de la Ville, qui attaquent d'autres membres du personnel qui eux travaillent, c'est inadmissible et c'est la raison pour laquelle d'ailleurs, à chaque fois qu'il y aura diffamation, je porterai un recours devant le Tribunal, à chaque fois. Je ne parle pas de l'opposition pour l'instant et je ne suis pas en dialogue avec vous. Donc, on peut crier haut et fort plein de choses mais la réalité du fonctionnement, la réalité de certains agents qui bossent, est qu'ils sont récompensés. Et ceux-là, je les rencontre. Vous voyez par exemple, j'ai décidé de rencontrer chaque professeur de l'école de musique pour savoir quelles étaient les réelles conditions de travail. J'en ai vu une première partie. Je rappelle que cela ne fait que 4 ans et demi qu'on est là. Quand vous avez un professeur de musique qui a 20 ans d'ancienneté, 20 ans avec des contrats qui se sont succédés d'année en année, j'ai décidé effectivement de passer à l'étape supérieure. D'autres sont là depuis 12 ans, ils sont cédés. Donc on traite tout cela. En revanche, des gens qui pouvaient être stagiaires avec beaucoup d'absences, avec des faux pas très importants ayant commis beaucoup d'erreurs, ceux-là ne sont pas titularisés mais sont remerciés. J'ai le courage de le dire devant l'Assemblée, c'est très clair. Je pense qu'on aura un débat sur le personnel municipal et il faut prendre compte aussi la qualité de ce qui est fait. Et quand vous avez des collaborateurs qui systématiquement, ils sont très peu nombreux, à compter sur les doigts

d'un syndicat, enfin sur les doigts de... je ne sais plus comment on dit d'ailleurs, je ne sais plus quelle est la bonne formule, mais ceux-là mêmes qui condamnent leurs collègues qui travaillent, ils n'ont pas raison et je ne leur donnerai jamais raison parce que ce qui compte, c'est la satisfaction totale des Raincéens et on ne passe pas par votre méthode. On passe par la méthode qui consiste à récompenser ceux qui bossent dans la qualité et ceux qui ne bossent pas dans la qualité, mais qui en veulent. On donne les formations nécessaires pour qu'ils puissent s'améliorer et apporter le service nécessaire. Un jour, on fera un vit ma vie. Je vous donnerai des anecdotes pas en public et sans citer évidemment les collaborateurs. Et je peux vous dire que quand on est présent comme je le suis, des fois on est étonné de certaines choses. C'est toujours très difficile. On est sur la bonne voie mais remettre sur les rails, pendant un mandat, l'ensemble des membres du personnel, c'est impossible ; cela ne se fait pas en 4 ans, ni en 5 ans, peut-être en 6 voire même un peu plus. Voilà ce que je voulais dire sur cette partie-là. Donc vous pouvez lire que le rapport frais de personnel/dépenses réelles de fonctionnement, était de 46 % au CA 2016. Il est passé à un chiffre qui a un peu augmenté au CA 2017 et qui a baissé considérablement sur l'année 2018 puisque je crois que nous sommes à 38 %. La dette par habitant, je sais ce que vous allez dire mais c'est vous qui l'avez faite puisque vous n'avez pas fait d'investissement pendant de nombreuses années. Je n'en ai pas fait beaucoup plus mais nous préparons des investissements très importants qui sont là le rattrapage de ces années de manque de vision. Le pôle culturel est quelque chose de majeur et la piscine est quelque chose de très important. C'est un choix aussi. Il y a aussi de la voirie à faire de temps en temps et pas seulement la dernière année du mandat. Vous voyez à quoi je fais référence ? Réfections que nous avons été obligé de refaire parce qu'elles ont été faites 15 jours avant les élections sous la pluie ou sous un temps qui n'était pas propice à refaire des voies. Pardon, je parle. Comme quoi vous voyez, j'espère que M. AMSELLEM aura cela sur ses photos. Mais malheureusement, il ne se filme pas. Il devrait se filmer M. AMSELLEM parce que même quand on lui dit cela, il continue à parler. Donc la dette par habitant n'a cessé de baisser, elle est très faible. Cependant, nous pourrions avoir besoin, sur cette année 2019, d'une partie de tirage sur cette dette pour pouvoir financer une partie minoritaire des investissements dont nous aurons besoin. Je pense avoir fait le tour de ces différents éléments et l'ensemble des histogrammes démontre ces évolutions très fortes. Mais je rappellerai quand même des éléments très importants pour les Élus de la majorité qui sont ici : un grand nombre d'investissements a été réalisé entre 2014 et 2018. Je dois avouer que cette liste n'est pas exhaustive parce qu'elle aurait été très longue. Je dois remercier plusieurs collaborateurs qui, dans les bâtiments et sur la voirie, ont œuvré inlassablement, et quelquefois en relais, pour que nous puissions remplacer des éléments de menuiserie, de charpente, des chaussées défectueuses, la mise en place de garde-corps sur certains bâtiments qui manquaient. Ce ne sont pas des détails. Je pense que la vie municipale est aussi faite, au-delà des lignes directrices, de détails et nous sommes très attachés à cela et quand on voit l'ardeur de l'Adjointe en charge de la voirie et d'autres pour que Le Raincy soit plus propre, soit repeint ! C'est vrai que cela vous étonne M. SALLE parce qu'à chaque fois que je dis ces choses, vous êtes toujours très, très étonné. Oui, mais cela ne se faisait pas avant, pas du tout. Eh oui ! Quand vous avez des armoires qui sont taguées et qu'elles sont repeintes au bout d'une semaine ou 15 jours, cela participe aussi à la qualité de l'urbain. Eh oui ! Et on l'a mis en place avec difficulté. Cela n'a pas été simple. Et rien n'est encore parfait, mais on avance quand même beaucoup. Aujourd'hui, vous le savez, le contrat de propreté a diminué et nous arrivons à en faire plus. C'est difficile de tenir l'entreprise en permanence. Évidemment, les balayeurs sont en panne, les balayeurs ne sont pas toujours là où on voudrait parfaitement dans la journée, mais on avance quand même. Lors des vœux aux aînés, une dame m'a dit : « M. le Maire, la ville est trop propre. » Je croyais qu'elle riait. Mais non, elle ne riait pas. Parce qu'on a mis les moyens et on a su conjuguer ces moyens sur ces sujets-là. Le fait qu'en matière de sécurité, les gyropodes aient été mis en place, qu'on ait pu investir pour la police Municipale, ce sont des éléments non négligeables qui font, qu'aujourd'hui, on affiche une sécurité encore améliorée. Les créations du parc à la française à la médiathèque, l'ensemble des éléments pour nos caméras qui ont été changées. On a changé les dômes. On a changé différents éléments notamment dans nos écoles. Vous savez quand les enfants entrent et qu'ils ne voient plus une peinture qui s'écaille, qu'ils voient des fresques refaites, qu'ils voient des carreaux qui ne sont plus cassés. Vous, vous ne le voyez pas mais les Raincéens le voient et ils nous le disent. Mais rien n'est parfait évidemment. On tend vers la satisfaction totale des Raincéens. Le fait d'avoir construit, en 2016, un mur antibruit après que je sois allé chez ces Raincéens qui m'ont fait savoir que ce qui était prévu, c'était un grillage ! Roger BODIN est monté au créneau. On a fait tout ce qu'il fallait. On prévoyait un grillage, vous vous rendez compte ? Entre d'un côté, les gens qui avaient leur piscine, leur pavillon, et un petit collectif et puis de l'autre côté, un énorme collectif que mon prédécesseur avait voulu. Eh bien, oui il y avait un petit grillage. Ah la vie était belle ! Elle est bien meilleure parce que maintenant oui il y a un mur avec des parclozes et des éléments de belle qualité. Et puis le Commissariat de police, qu'est-ce qui séparait la voie nouvelle du Commissariat de police des maisons raincéennes ? Un grillage. Oui, je vous dis un grillage oui. Cela fait sourire aussi. Et vous en voulez d'autres encore ? Ce travail fait par les élus qui sont là,

est le fruit du fait qu'ils bossent en réfléchissant. Ils ont des cernes sous les yeux, c'est la vie municipale et ils l'ont choisie pour le bien des Raincéens. C'est tout. Il y avait une panne électrique tout à l'heure, les Élus l'ont prise en charge évidemment. Hier soir aussi, oui tout à fait. Hier soir, l'intervention n'a pas fonctionné. Et ce soir, elle a fonctionné. Ils y étaient, allée Théophile Binet. Mais vous l'avez fait lorsque vous étiez dans la majorité, quand vous étiez en soutien de mon prédécesseur. Vous y étiez, oui mais les feuilles compostaient sur les trottoirs ; tous les Raincéens me l'ont rappelé. On faisait son humus sur les trottoirs du Raincy. On est un peu moins écolos mais on est un peu plus propre. Oui, cela peut faire sourire ou faire hocher de la tête certains très mais on s'en souvient, on s'en souvient. C'est aussi cela la différence. Et je ne m'attarderais pas sur tous ces sujets-là si vous étiez plus objectifs. Mais évidemment, vous ne l'êtes pas. Créer un jardin ouvert aux personnes d'un quartier, alors évidemment, c'est loin de vos bases, l'allée des Coudriers mais, les gens sont ravis. Pourquoi ? Parce qu'on a sécurisé l'allée des Coudriers et il y a un jardin où les Raincéens cultivent un potager, des fleurs. Il y a une vie de quartier qui s'est recréée. C'est beaucoup plus agréable plutôt que de voir les camions des services techniques passer devant comme des furies comme ils pouvaient le faire avant. Tout cela, c'est de l'amélioration de la vie effectivement. Créations de nouveaux locaux CCAS, qu'est-ce que c'était important à l'époque de faire des locaux pour le CCAS. On ne voulait pas parler du social parce que c'était banni évidemment. Il ne fallait surtout pas en parler. Nous, on dépense moins et on donne plus, pas de l'argent, mais beaucoup plus de services et on va parler bien sûr. Mais si tout est à l'aune de l'argent, cela ne peut pas fonctionner parce que notre société est bloquée. Tout est à l'aune de la sueur qui est donnée par les Élus et de la plus grande sueur qui est donnée par les collaborateurs. On a un service social aujourd'hui qui est exemplaire, mais pas suffisamment encore parce qu'il est vrai qu'il y a beaucoup de Raincéens qui restent seuls, qui sont dans la solitude et pas volontairement, malheureusement. Tout ce travail aujourd'hui ! Quand je regarde la différence entre le début de ce mandat et maintenant sur le nombre de personnes qui sont suivies, qui ont une main tendue, qui peuvent être à nouveau en relation avec leur famille, tout cela ne se compte pas dans le budget. Mais c'est pour moi une véritable orientation vers les Raincéens. C'est quasiment une orientation budgétaire. Je le dis à dessein parce que vous savez, la vie n'est pas faite de droite, de gauche, de gens pour MACRON ou sans étiquette. Elle doit être faite de gens qui se tendent la main, je le redis. Mais à condition M. SALLE, je le dis parce que vous hochez de la tête, mais à condition M. SALLE que tendre la main... »

M. SALLE : « C'est pour ça que vous nous disiez bonjour... »

M. le Maire : « Monsieur, sous réserve que les règles soient respectées. On est toujours sur le même sujet. M. SALLE, votre groupe m'a traité de dictateur. C'est une insulte suprême. »

M. SALLE : « Nous verrons »

M. le Maire : « M. SALLE, votre groupe m'a traité de dictateur et vous dites : on ne peut pas se tendre la main. Mais on ne peut pas être la carpe et le lapin. Cette alliance n'existe pas. »

M. SALLE : « C'est à dire ? »

M. le Maire : « La carpe est dans l'eau et le lapin est dans les herbes, pour qu'ils se retrouvent, c'est un peu compliqué. Je ne vais pas vous expliquer la vie. Il faut, je crois, un peu de doses supplémentaires. Vous voyez, je vous donne un peu de doses supplémentaires d'intelligence. Parce que si vous voulez qu'on se mette autour d'une table, il ne faut pas que vos collègues m'insultent par ailleurs ou, même pire, insultent les membres de la majorité. Moi, je la supporte l'insulte. »

M. SALLE : « Le dictateur, c'était vous. Ce n'était pas vos... »

M. le Maire : « Vous n'avez pas la parole encore. On va vous la donner ne vous inquiétez pas. Le dictateur va pouvoir vous donner la parole. »

M. SALLE : « Quel est le rapport ? »

M. le Maire : « Mais le rapport, il est là Monsieur. La vie raincéenne est faite d'apaisement. Et si on s'insulte, ce n'est pas l'apaisement. Vous voyez tout à l'heure, j'ai reçu les communautés religieuses, les Ministres des cultes, Rabbin, Curé, Pasteur. On était sur la responsabilité et le dialogue. C'est bien non ? Et on a l'impression de se comprendre même si je ne partage pas toutes les religions. C'est important d'avoir aussi ces gestes-là. Et

vous croyez qu'en termes de culture, on n'a pas amélioré les choses. Les gens nous disent qu'il y a enfin de la culture au Raincy. C'est aussi une orientation budgétaire de faire avec nos modestes moyens. Vous avez remarqué qu'on ne dépensait pas des fortunes. Mais il y a une intelligence à la culture qui fait qu'on réalise aussi avec les moyens du bord. Et les Raincéens s'approprient cette culture et ces racines communes. Mais ils ne se retrouvent pas en vous. Ils pourraient le faire si vous étiez un peu plus ouverts, si vous étiez des gens qui regardent un peu les autres sans l'arrière-pensée du deuil de la défaite, mais plus dans l'esprit de « qu'est-ce qu'on va faire demain pour les Raincéens ». C'est le sujet. C'est vous qui traitiez mon prédécesseur de dictateur, c'est une manie chez vous. C'est-à-dire que lorsqu'on est à ce poste-là, on est forcément dictateur. Non, parce que M. SALLE vous êtes tout seul à le dire alors que les Raincéens sont plutôt contents. Je poursuis, la question environnementale est très importante. Quand on replante des arbres, c'est un geste fort. On essaie de le faire dans l'ordre et malheureusement, cela n'a pas été suivi par nos collaborateurs. Les 80 arbres ont été positionnés et on en aura 150 avant la fin de l'année. Et on poussera les Raincéens à planter des arbres également. Cela participe aussi à la qualité de vie. Et que nous demandent les Raincéens ? Ils ne vous l'ont peut-être pas demandé quand vous étiez aux affaires et c'est ainsi que vous laissiez les choses filer. Mais très clairement, ils nous demandent de la qualité de vie, qu'on parle du Raincy en positif à l'extérieur et qu'on fasse que leurs biens ne soient pas dévalués. Je peux vous dire que quand des débats comme le vôtre, par vous et vos collègues, sortent à l'extérieur ce sont des éléments extrêmement négatifs qui viennent péjorer l'image de la Ville. Et c'est en cela que je pense que vous devriez vous retenir, avoir un débat positif très clairement et faire en sorte que nous puissions avoir le langage de la majorité avec une partie de son opposition. Nous l'avons déjà avec une autre partie de l'opposition avec qui les choses sont fluides. Avec vous, c'est impossible. »

M. AMSELLEM : « Faites attention à ce que vous dites. »

M. le Maire : « M. AMSELLEM, vous comprendrez que les gens qui sont ici trouvent cela détestable, et vous me menacez en plus. Voilà. M. SALLE, vous étiez là, ici même, d'accord ? Vous n'aviez pas la parole sous mon prédécesseur et vous faisiez fermer la voix de l'opposition. Oui, et aujourd'hui, vous cautionnez ce type d'attitude. Je trouve cela déplorable. C'est tout. Si cela amuse M. AMSELLEM, ça amusera M. AMSELLEM. Moi, cela ne me gêne pas. Il n'y a pas de problème. Et c'est la raison pour laquelle nous avons mis en place ces films pour que les Raincéens puissent se les approprier. M. SALLE, vous pouvez répéter à souhait ce que vous voulez, je vous ai dit que la bande audio sera mise en ligne puisqu'on a eu ce problème technique. C'est tout. On ne va pas revenir sur le sujet 10 fois, 20 fois. Vous pourrez le faire sur Facebook, sur tout ce que vous voulez moi, cela m'est égal. Pour moi, l'essentiel est que la Ville puisse être gérée et qu'on se tienne aux sujets les plus importants en l'occurrence, le Débat d'Orientations Budgétaires pour ce Conseil Municipal et pour le prochain, sur le budget de la Ville. Je vous demande simplement de lier vos interventions. J'ai demandé aux services et j'ai beaucoup insisté sur le fait qu'une partie des orientations budgétaires n'était pas faite en monnaie et en argent. Mais l'action qui est menée quelquefois ne coûte pas et dans nos orientations, cela permet d'apporter des services. Et nous pensons qu'il s'agit de l'élément le plus important pour cette orientation budgétaire qui n'est pas novatrice au regard de ce que nous avons fait depuis 2014. La seule innovation importante, cette fois-ci en termes de fonds, ce sont les gros investissements qui ont été opérés déjà précédemment et qui se poursuivent beaucoup plus fortement, avec le pôle culturel et la piscine ; deux éléments majeurs du rattrapage de la dette technique qui nous avait été imposée. Merci donc de votre écoute, je vais puisque nous sommes dans un débat donner la parole. M. LAPIDUS, vous avez la parole. »

M. LAPIDUS : « Merci M. le Maire. Justement moi, je ne vais pas parler chiffre, mais je vais parler de mon ressenti depuis 5 ans de ce mandat. Je pense que justement on est en début 2019 et il est possible de faire un premier bilan de votre action qui s'achèvera en fin de compte l'année prochaine. Que faut-il retenir ? Certainement que la Ville a retrouvé un certain dynamisme avec la perspective de retrouver une piscine rénovée plus agréable et fonctionnelle dans la mesure où le budget soit respecté. Ainsi qu'une salle des fêtes et un conservatoire modernes et performants également on l'espère sans dépassement de l'enveloppe initiale et dans le respect des délais. J'ai ressenti une réelle volonté d'améliorer notre score bien faible de logements sociaux dans notre Ville bien que cela ne se retrouve malheureusement pas dans les chiffres ces derniers temps. C'est peut-être pour cela que M. le Préfet a décidé de surtaxer la Ville sur la loi SRU. Je ne m'explique pas pourquoi une telle surtaxe, je vais y revenir tout de suite. La Ville est incontestablement plus propre et plus accueillante. Mais aussi que de déceptions pendant ce mandat sur le logement social pour commencer. Tout d'abord, nous avons tout se fait le constat que nous n'arriverons pas à combler notre retard de plus de 1 000 logements en 2025. Le seul levier possible est de s'attaquer aux logements délabrés et insalubres. Du reste, Roger BODIN en a parlé lors du Conseil Municipal précédent, car il y en a au Raincy et sûrement pas loin

des 1 000 logements qui nous manquent pour respecter cette loi. Cela permettrait de rénover notre Ville sans toucher au bâti et d'éviter le bétonnage tous azimuts. Il faut et on vient d'en prendre... Il faut et on vient de perdre de nouveau 6 ans en ayant déjà perdu 20 ans auparavant exproprier les marchands de sommeil qui s'installent sur notre Ville. C'est un travail de longue haleine et vous en avez fait le constat. Il n'est que temps de s'approprier ce dossier. Le Préfet va finir par prendre définitivement la main sur l'urbanisme. Le temps presse et je ne vois rien venir. Sur l'urbanisme justement, l'opposition n'est informée de rien sur les différentes constructions et on pressent actuellement des difficultés entre architectes, promoteurs et municipalité, avec des risques de procès à la clé. Je trouve que ces derniers temps planent une opacité sur certains dossiers de permis de construire donnés et retirés, c'est fâcheux et triste. M. le Maire... »

M. le Maire : « Dites, dites quoi parce que... »

M. LAPIDUS : « Justement, je ne suis pas au courant donc je... »

M. le Maire : « Pourquoi en parlez-vous alors ? »

M. LAPIDUS : « Malheureusement, je suis »

M. le Maire : « Vous parlez de choses dont vous n'êtes pas au courant, mais ... »

M. LAPIDUS : « Vous me laissez terminer mes propos. »

M. le Maire : « Je vais vous laisser terminer, mais comme vous suggérez des choses, c'est gênant. Parce que moi, j'ai plutôt l'habitude de la clarté et je réponds à toutes les questions.»

M. LAPIDUS : « Laissez-moi lire. Rien que le 11 boulevard de l'Est par exemple... »

M. le Maire : « boulevard de l'Ouest. »

M. LAPIDUS : « Laissez-moi finir s'il vous plaît M. le Maire. Concernant le personnel du Raincy, c'est un dossier que vous venez d'évoquer et que j'ai évoqué à plusieurs reprises. Que se passe-t-il au Raincy ? C'est la valse des employés cadres et non-cadres, du personnel à peine nommé qui fuit en courant. Combien de chefs de services en 5 ans ? Combien de postes vacants aujourd'hui ? Combien de directeurs de cabinet ? Plus de directeur général depuis trop longtemps, pas de directeur des sports depuis 9 mois, que doivent penser les sportifs de notre commune ? J'ai assisté aux vœux du personnel, très franchement que c'était triste. Un nombre réduit de personnes, ajouté de votre discours accusateur et décourageant envers ce personnel. Mais que vous ont-ils fait ? Au lieu d'avoir des paroles constructives et valorisantes, vous ne cessez de monter les personnes les unes contre les autres. Je pensais que l'issue du privé vous sauriez manager votre personnel. Je constate malheureusement le contraire. Entre la chasse aux soi-disant inféodés à l'ancienne majorité et aux faignants et votre volonté de tout privatiser que va-t-il rester comme personnel à la fin de votre mandat ? Et que vous le vouliez ou non, cela rejaillit sur les Raincéens et donc sur le service rendu aux Raincéens. Plus grave, vous donnez la main à une personne qui ne fait pas partie de l'effectif, mais qui veut tout régimenter d'autant qu'elle n'est absolument pas en capacité de la faire. Vous voulez des exemples ? Je vais prendre l'exemple du tennis, M. le Maire. Des murs du vestiaire qui suintent l'humidité un an après avoir été refaits jusqu'à l'éclairage totalement inadapté à la pratique du tennis. À refuser un devis établi par les professionnels, cela va en définitive coûter plus cher à la Ville, car il faut tout refaire. Je ne parle que de ce que je connais. Mais je crois savoir que ce n'est pas le seul dossier controversé. Je vous ai évoqué également les délégations de service public et vous en aviez parlé tout à l'heure, effectivement l'effectif communal réduit et je viens de le dire, qui est le reflet de votre gestion du personnel. Encore ce soir, vous vouliez en relancer une. Heureusement que certains services sont régaliens, car nous n'aurions plus qu'une grande entreprise privée au Raincy qui régira pendant la durée des contrats le service public dans notre Ville sans que nous puissions intervenir au risque d'un procès pour rupture abusive. Vouloir privatiser les Conseils Municipaux pour jeunes et enfants, mais c'est incompréhensible. Quelle image donne-t-on à notre jeunesse ? L'instruction civique et le civisme laissés au privé, belle image d'excellence. Je vous propose de lancer une DSP pour les prochaines élections municipales. Plus d'agent, plus d'élus oui effectivement, vous n'aurez plus de contestation. Vous nous aviez du reste promis une réponse pour faire un état des lieux et un retour d'expérience sur ces DSP. Aucune communication à l'ensemble des élus à ce jour. Que faut-il en penser ? Attention M. le Maire la privatisation à marche forcée,

c'est la perte à terme de notre autonomie avec votre volonté de précariser le personnel. Ce n'est pas ça que je veux pour ma commune. Autre sujet les associations qui font le ciment de la cohésion sociale d'une Ville. Aujourd'hui, on les ponctionne plus que ce qu'on leur donne. Les subventions en baisse continue et des dîmes qui elles ne diminuent que très partiellement. Elles peuvent très bien aller voir si l'herbe est plus verte chez vos voisins peut-être plus accueillants. Autre dossier totalement laissé en jachère malgré vos promesses de travaux collectifs, la circulation et le stationnement au Raincy. À ma connaissance, aucune réflexion n'a été entreprise à ce sujet malgré la circulation qui s'accroît et le stationnement devenu impossible. Seule réponse la verbalisation : circulez, il n'y a rien à voir. Le stationnement boulevard du Nord, M. le Maire, est devenu un enfer. Et si vous voulez faire venir les Pavillonnais à la piscine, il faudra leur proposer du stationnement. Sinon, un petit tour et puis s'en vont. Quand est-il sur ce problème ? Je veux continuer en parlant de la démocratie locale justement au sein de cette municipalité. Vous reprochez à juste titre à votre prédécesseur le manque de respect de votre opposition. J'ai de la peine à vous dire que vous faites pire. Des convocations aux Commissions au dernier moment et si on pense à nous inviter parce que ça a été le cas, on nous a oubliés. Des Commissions à la suite qui provoquent des réunions qui ne servent à rien juste pour respecter le règlement intérieur et rester dans les clous de la légalité. On ne vous donne même pas les documents écrits. Vraiment c'est dommage, car c'est un des seuls moments où les élus ont l'occasion d'échanger entre eux et faire avancer les dossiers en dehors du Conseil Municipal et sans politique politicienne. Plus grave sur le déni de la démocratie et le mépris des élus, c'est la mise en place du Conseil des jeunes. Jamais une Commission n'a été réunie à ce sujet, aucune délibération en Conseil Municipal, jamais aucune information. Vous avez fait le choix de saisir le CESER sur ce dossier, assemblée dont je loue le travail, non élue mais cooptée. Résultat : à part la communication, ce n'est pas très glorieux. Vous n'avez pas eu le nombre requis de 33 élus, mais seulement 16 ou 17, je ne sais même plus, au juste, dossier bâclé. Mais maintenant, je comprends mieux votre intention d'en donner la gestion au privé. Je ne pense pas que le CESER ait demandé cela, faute de l'avoir demandé aux Élus de cette commune. C'est dommage, M. le Maire, car je pense que l'ensemble des Élus autour de cette table aurait salué l'initiative. Faire avancer la démocratie dès le plus jeune âge, nous sommes tous d'accord, je crois. Vous traitez l'ensemble des Élus comme vous traitez les agents, avec mépris et condescendance. Je suis vraiment désolé de vous le dire. »

M. le Maire : « Si vous le dites ! »

M. LAPIDUS : « M. le Maire, je finis. Vous avez de grandes qualités et j'ai toujours loué votre force de travail. Mais acceptez que des personnes ne pensent pas comme vous, acceptez la contradiction et amenez de la transparence dans la gestion de cette Ville. En conclusion pour ma part, quelle déception. Je voyais ce mandat malgré nos différences politiques, comme une chance pour Le Raincy. Avec des années d'inertie, je pense avec déception et vraiment sans joie que c'est un beau gâchis et que votre mandat est un échec. »

M. le Maire : « Il y a de nouveaux courants qui se créent et au moins vous avez de nouveaux amis. On en est ravi, M. LAPIDUS, moi, je suis très déçu, je suis extrêmement déçu de vous parce que je pensais avoir une amitié pour vous. Je l'ai toujours d'ailleurs parce que je ne la romps pas comme cela. Je ne suis pas socialiste, vous le savez bien, et je pense que je ne le serai jamais parce que j'ai l'esprit de l'engagement et je souhaite vraiment qu'on ait une grande liberté d'engagement dans ce pays pour qu'on puisse le faire évoluer. Vous avez une vision M. LAPIDUS qui est extrêmement personnelle. Et je pense qu'un Élu ne peut pas regarder les choses à travers uniquement un prisme personnel. Je suis vraiment désolé que vous ayez fait cet exercice-là comme cela. Que vous critiquiez, il n'y a aucun problème. Vous savez la critique, elle existe dans la majorité. Et on me dit : je ne suis pas d'accord là-dessus, on débat et je change d'avis. Oui, il m'arrive de changer d'avis. Mais que vous preniez des problèmes personnels, que vous puissiez sur une partie de votre intervention dire qu'on n'a pas fait ceci, qu'on n'a pas fait cela, que c'est un déni de démocratie, etc... Enfin franchement, quel autre Élu aurait accepté en n'étant pas socialiste, ce qui est mon cas, de vous avoir ouvert la possibilité d'assister à des Commissions ? Vous avez la possibilité d'être remplacé par une personne de vos amis, qui que ce soit, par vos colistiers ou d'autres personnes. Et puis là, vous arrivez sur la fin du mandat en vous demandant ce que vous allez faire. Je ne sais pas ce que vous ferez et vous ferez ce que vous voulez. Mais je trouve quand même incroyable de dire, et c'est quand même ne pas voir les choses, que le mandat est gâché. Que vous me disiez qu'on a fait des erreurs. Évidemment qu'on en a fait, évidemment qu'on s'est trompé sur certains éléments. Mais quand même, et je les ai comptabilisés, on est à cinq ou six courriers de félicitations chaque semaine. Vous allez me dire, ce n'est pas beaucoup. Moi, je trouve que c'est énorme parce qu'avant il n'y en avait pas. Et petit à petit au cours du mandat on a un nombre d'éléments de satisfaction de la population. Mais il faut sortir M. LAPIDUS, je sais que vous sortez et je ne veux pas savoir comment vous organisez votre vie, mais il faut

sortir au Raincy. Il faut aller les voir les Raincéens quand ils sont dans le bazar la nuit, le jour. La capacité de travail, elle est là dans la majorité municipale évidemment. Et moi, je l'ouvrirai bien à l'opposition parce que ce travail est énorme. Que vous me disiez que le mandat est gâché... »

M. LAPIDUS : « Ai-je dit le contraire M. le Maire ? »

M. le Maire : « Comment ? »

M. LAPIDUS : « Ai-je dit le contraire ? »

M. le Maire : « Vous avez dit que le mandat était gâché. »

M. LAPIDUS : « J'ai reconnu votre force de travail. J'ai reconnu le travail de chacun. Je vous ai posé un certain nombre de problèmes qui touchent les Raincéens et qui n'ont pas été résolus et c'est pour ça que j'ai dit que vous aviez la potentialité de faire avancer les dossiers. C'est bien pour ça que j'ai choisi le mot gâché. »

M. le Maire : « M. LAPIDUS quand vous mettez en avant le CESER, mais en disant que finalement ils ne sont pas élus ... »

M. LAPIDUS : « Vous ne pouvez pas dire le contraire ! On n'a jamais été invité à une Commission sur la mise en place ... »

M. le Maire : « Mais je suis d'accord avec vous. »

M. LAPIDUS : « On n'a même pas été prévenu. Mais quel mépris ! »

M. le Maire : « Mais ce n'est pas du mépris. »

M. LAPIDUS : « Si parce que ... »

M. le Maire : « Ce sont les mots d'avant. Ce sont les mots des socialistes d'avant, le mépris. Clairement enfin, le petit mot de cette grand-mère qui me dit : « M. le Maire, j'aurais aimé râler, mais je n'ai rien à dire. Et mes petits-enfants, mes enfants qui habitent au Raincy non plus. » Après ce sont vos mots et c'est votre responsabilité avec votre groupe et tous les gens qui vous suivent. Mais vous croyez que tous les socialistes du Raincy se retrouvent dans vos propos d'aujourd'hui ? Qu'ils ne soient pas d'accord écoutez-moi, je suis plutôt content qu'ils ne soient pas d'accord. Et que vous me disiez qu'on n'a pas fait assez de logements aidés ou de logements conventionnés. Au regard de la loi, on n'en a pas fait assez. Mais on est passé de 4 à 8 %. Et si la pénalité a augmenté, c'est parce que la loi a changé et c'est parce que le Préfet avait la possibilité de multiplier les éléments. C'est le sujet. Mais je n'ai jamais dit aux Raincéens que j'allais en faire 1 000 et je n'en ferai jamais 1 000. Tant que je serai là, ce ne sera jamais 1 000 mais on en fera. Et M. LAPIDUS une chose importante, c'est que s'il y a un Monsieur qui arrive au 1^{er} février sous l'égide de Roger BODIN pour travailler sur le logement insalubre, c'est parce qu'on a vu que les collaborateurs qui étaient là auparavant, étaient efficaces, mais pas assez en nombre et que les structures associatives que nous utilisons pour travailler sur l'insalubrité ne vont pas assez vite. Et donc on y va. Et je l'ai toujours dit, ce qu'on veut, c'est remplacer le logement insalubre lorsqu'il est suffisamment conséquent par du logement aidé ou du logement conventionné. Je ne veux pas faire des volumes trop importants de logements aidés ou conventionnés, très clairement. Je comprends que vous soyez agacé parce qu'il y a eu une prune qui est tombée devant le stade de foot, parce que vous ne pouvez pas aller chercher votre viande chez le boucher Il y a des choses qui agacent oui. Moi aussi cela m'agace, mais je n'ai pas de solution. C'est vrai, sur le stationnement du stade de foot et de tennis. Je suis très agacé quand je vois que les gens sont garés sur les trottoirs devant chez les Raincéens même s'il y a des Raincéens qui jouent au tennis et se garent aussi. Mais on va essayer de trouver des solutions. »

M. LAPIDUS : « Donc on ne fait rien. C'est ce que je vous reproche. »

M. le Maire : « Mais M. LAPIDUS si vous étiez objectif, et je regrette que vous ne le soyez pas. Dans vos propos, vous auriez peut-être pu dire qu'il y a eu une grande avancée en termes de circulation et de stationnement, que le fait d'avoir mis la zone bleue sur le rond-point de Montfermeil, cela a apporté de la commercialité et de la

sécurité aux parents et aux enfants qui vont au groupe scolaire La Fontaine en sécurisant un peu plus, pas complètement et pas suffisamment, cet espace. Si vous aviez été objectif, vous auriez dit cela mais vous n'en avez pas parlé. On préfère parler du tennis. On préfère parler des choses qui ne vont pas. Moi, je vous le dis. Je ne suis pas d'accord avec vous et c'est normal. On est chacun dans notre position mais je ne pensais pas que vous iriez aussi loin et que vous alliez vous rapprocher encore plus des républicains qui ne sont quand même pas de grands facteurs d'objectivité. Et les Raincéens, ils veulent de l'objectivité, c'est tout. Quant au Conseil Municipal des Jeunes, je pense que c'est un élément important parce qu'on avait été critiqué sur le début du mandat de ne pas avoir fait suffisamment envers les jeunes. Et au-delà du Conseil Municipal d'Enfants et du Conseil Municipal des Jeunes, il y a eu beaucoup d'actions qui ont été menées en direction des bacheliers et autres. Mais je laisse la parole à Véronique DEJIEUX pour une minute sur les jeunes. »

Mme DEJIEUX : « M. le Maire, si vous me permettez, je vais simplement rappeler quelque chose par rapport au CESER déjà dans un premier temps. En fin de compte, la mise en place de cette instance a été faite de façon extrêmement transparente puisque les candidatures de chaque personne ont été déposées et nous les avons examinées en Commission ouverte à laquelle plusieurs personnes, ici présentes, ont pris part. »

M. LAPIDUS : « ouverte à l'opposition ? »

Mme DEJIEUX : « Oui, nous avons ouvert à l'opposition. Personne n'est venu. »

M. LAPIDUS : « Non ... »

Mme DEJIEUX : « Je suis désolée... »

M. LAPIDUS : « Ce n'est pas vrai ! »

M. le Maire : « Si ce n'est M. LAPIDUS que vous avez présenté quelqu'un qui a été pris. Ce n'est pas vrai ? »

Mme DEJIEUX : « Nous avons plusieurs personnes... »

M. le Maire : « Ce n'est pas vrai M. LAPIDUS ? »

M. LAPIDUS : « De quoi ? »

M. le Maire : « Qu'il y a quelqu'un de chez vous qui a été pris au CESER ? »

M. LAPIDUS : « Je ne sais pas. Il n'y a personne de chez moi qui a été pris au CESER. »

M. le Maire : « Très bien. Écoutez, on l'enregistre ainsi et on n'a pas de débat sur le sujet. J'espère qu'il continuera à travailler comme il le fait. »

M. LAPIDUS : « M. le Maire, il y a des gens de sensibilités différentes et c'est très bien. Enfin bien que la parité ne soit pas tout à fait égale, mais ça n'a rien à voir. Ça n'a pas... La personne dont, je pense, vous parlez n'est pas venue avec sa carte du parti au CESER. Donc qu'est-ce que ça veut dire ces insinuations ? »

Mme DEJIEUX : « Je voudrais terminer mon propos en disant que nous avons étudié l'ensemble des candidatures. Et chacun des membres présents à cette Commission ont donné leur avis sur le choix des personnes retenues ou non pour avoir 33 personnes au sein de cette assemblée et, comme nous le rappelions, de sensibilités différentes. Au niveau de la parité effectivement, nous avons moins de candidatures féminines que de candidatures masculines ; ce qui se ressent dans le nombre de personnes autour de la table. Concernant le Conseil Municipal des jeunes, il est vrai et je le reconnais, que je n'ai pas fait de Commission dédiée à l'installation de ce Conseil Municipal des Jeunes. En revanche, nous en avons parlé puisqu'à chaque fois que je fais des Commissions et cela, j'espère que personne ne pourra le mettre en doute, il y a un temps dédié aux questions et je suis toujours en toute transparence prête à répondre aux questions. Et quand je ne peux pas répondre sur le moment, je donne ma réponse à distance. Concernant ce Conseil Municipal des Jeunes, c'est une instance qui a été, comme M. le Maire l'a rappelé, soumise suite à une proposition justement des membres du CESER sur la première saisine sur la jeunesse. Et nous sommes très fiers d'avoir pu le mettre en place cette

année et malgré le moment difficile dans lequel il a été mis. Nous n'avons... Comment dire ? Que des félicitations des Raincéens qui sont très contents que nous puissions aussi laisser ces jeunes s'exprimer et apporter aussi leurs avis et leurs idées sur la commune. Dans tous les cas l'installation du Conseil Municipal des jeunes était aussi publique. Je vous y ai vu M. LAPIDUS et je vous remercie d'y avoir été présent. Les séances de travail sont annoncées. Il est vrai que nous avons des élus qui sont investis dans ce Conseil Municipal des jeunes. C'est une gestion, une gestion purement administrative qui est entre les mains actuellement du Raincy Animation. Et quant à l'accompagnement des jeunes sur leurs idées, sur leur travail, sur leurs choix, sur ce que la municipalité retiendra et sur l'accompagnement qu'on en fera, c'est un accompagnement d'élus. Il ne faut pas confondre les choses. Nous n'avons pas du tout délégué à qui que ce soit les choix politiques du Conseil Municipal des Jeunes. »

M. le Maire : « Merci Véronique. Qui veut s'exprimer sur le Débat d'Orientations Budgétaires. M. SALLE, vous intervenez au nom de votre groupe ou à titre personnel ? »

M. SALLE : « J'interviens au nom du groupe Union pour Le Raincy. »

M. le Maire : « Très bien. Merci. »

M. SALLE : « Alors je suis d'ailleurs un petit peu complexé parce qu'après le lyrisme de mon collègue et ami, Stéphane LAPIDUS, je suis désolé je ne vais pas faire une communication complète sur le mandat. Je vais revenir aux chiffres. Je vais d'ailleurs être le seul. Et je vais parler de ce fameux Rapport sur les Orientations Budgétaires. En effet comme le précise le décret, le Rapport sur les Orientations Budgétaires a en principe pour objet de rendre compte des grandes lignes budgétaires et de donner une visibilité au projet Municipal dans son ensemble. D'ailleurs, vous l'avez dit vous-même. Certes le rapport qui nous est présenté qui est un copier-coller de celui de 2018, nous donne un certain nombre de chiffres utiles à l'élaboration du budget, mais ne nous informe pas sur les priorités de la Ville, si elle en a, ni sur la réalisation des priorités passées. Pour ce qui concerne les investissements, on dispose au mieux d'un inventaire à la Prévert qui n'est qu'un copier-coller des promesses reconduites depuis 2014 et qui est quasiment le même que pour le ROB de 2018. J'ai pris la peine de le sortir et je peux vous en faire la liste : « poursuite de la CPM., réhabilitation de la piscine, création d'un City stade, travaux d'aménagement de la police municipale, poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux et des allées des Althéas et Clémencet, mise en conformité de la médiathèque, travaux divers dans les groupes scolaires, poursuite du Master plan de l'informatisation des écoles, travaux dans les parkings, poursuite des travaux du centre culturel avec glissement des dates. » Il n'y a que l'armoire à clés pour les bâtiments communaux qui apparaît en 2019. Je vous invite à contrôler. Cela se vérifie également dans les comptes. Au dernier compte administratif, c'est-à-dire ce qui reprend la réalisation du budget tel qu'il a été voté, nous avons 2,70 M€ d'investissements sur 7,60 M€ programmés. C'est-à-dire qu'on a fait un petit tiers des investissements qu'on avait envisagés. »

M. le Maire : « C'est en dessous, mais ... »

M. SALLE : « Je vous invite à regarder le budget. »

M. le Maire : «Toujours plus que ce que vous avez fait. »

M. SALLE : « Cela se vérifie également... Alors la fameuse dette technique et dette de l'inertie qui ressortent à chaque ROB depuis 2014 ne sont donc pas prêtes à être résorbées. La non-utilisation systématique des dépenses d'investissement budgétées et les reports des promesses d'une année sur l'autre posent même un problème de sincérité budgétaire. Soulignons que ce document indique que le budget de fonctionnement, je prends vos chiffres et vos documents, des écoles diminue de 59,62 €/enfant en 2018 pour la maternelle à 56,68 € en 2019 et de 112,18 €/enfant pour les élémentaires en 2018 à 110,03 € pour les élémentaires. Pendant ce temps, les écoles des villes alentour ont des toilettes propres et disposent de tablettes numériques. Il est vrai que la Ville n'a plus la compétence technique nécessaire pour contrôler des grands travaux puisqu'il n'y a pas de DGS, pas de DST, pas de Responsable bâtiments et je ne parle pas des secteurs non techniques. Cela se voit aussi dans le rapport puisque la proportion des cadres A et B, c'est-à-dire les plus techniciens, diminue d'un rapport sur l'autre. On le voit également dans le compte rendu des décisions du premier Conseil, ce qui a motivé ma remarque tout à l'heure, puisque la Ville doit passer un contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rénovation de la piscine, tâche normalement dévolue au Directeur des Services Techniques. Il

est donc normal que la Ville se désendette puisqu'elle n'investit pas. Mais alors qu'on proclame qu'il y a une énorme dette technique, pourquoi conserver 14,40 M€ de trésorerie et ne pas emprunter alors que les taux sont historiquement bas alors qu'il y a tant à faire pour remettre les éléments publics à niveau ? Pour ce qui concerne le fonctionnement maintenant puisque là, j'ai parlé de l'investissement certes, la masse salariale diminue entre 2013 et 2018 de 10,20 M€ à 8,10 M€. Mais c'est normal compte tenu des externalisations dont vous avez parlé et des transferts à l'Établissement Public Territorial. Ce qui est très inquiétant, c'est que dans la même période, les charges à caractère général progressent de 5 à 7,90 M€. Les charges à caractère général plus les dépenses de personnel... Oui, c'est normal puisqu'il y a l'externalisation. Mais les charges à caractère général plus les dépenses de personnel progressent donc sur la période de plus de 1 M€. Cela signifie clairement que l'externalisation telle qu'elle a été menée n'est pas une source d'économie pour la Ville, mais qu'elle est une source d'inquiétude pour les personnels, d'insatisfaction pour les Raincéens et de perte de pouvoir pour la Ville. Pour terminer parce que je ne veux pas être trop long, on peut s'inquiéter de la dérive du projet pharaonique du centre culturel. Il prend quasiment un an de retard par an. On nous dit que des problèmes juridiques consécutifs à la nécessité de plantation de pieux sont en cours. Fondation qui n'était pas prévue dans le projet initial. On apprend également en Commission que l'entrée et la sortie du parking futur ne sont toujours pas réglées. Pour ce qui concerne enfin les sujets récurrents, on peut évoquer la réhabilitation en stand-by site Valère-Lefebvre, réhabilitation que vous reprochiez à l'ancien Maire de ne pas avoir réglée avant 2014. Je voudrais dire seulement un mot parce que ça nécessiterait une intervention complète sur la pertinence de la politique d'urbanisme et notamment l'utilisation de la pénalité SRU, pénalité qui ne cesse d'augmenter. Le droit de préemption et de désignation vous ont été retirés par le Préfet. On voit des projets d'immeubles conventionnés à 100 % dans le pavillonnaire. Et on apprend en Commission qu'entre 2017 et 2018, le nombre de logements sociaux a diminué de 2. On découvre l'arithmétique. Enfin, je vais conclure malheureusement sur l'état de la politique sociale de la Ville. On ne peut être qu'effaré par les tracts syndicaux qu'on voit éclore émanant d'un syndicat qui a eu 80 % des suffrages et abasourdi par le turnover sur le poste des responsabilités. »

M. le Maire : « Je vous remercie. Je me suis aperçu que vous avez lu certaines phrases sans les finir. C'est juste pour montrer quelles sont vos méthodes... Vous commencez des phrases et vous ne les finissez pas. Par exemple sur les écoles, vous n'avez pas repris la totalité de la phrase, on ne comprend pas quand vous lisez. Après, c'est une question de lecture. Vous tronquez les phrases, vous ne donnez pas leur fin et évidemment on n'a pas les mêmes choses. Maintenant sur un autre point, prenez ce mot comme je souhaite le dire, vous êtes quand même très méprisant à l'égard des services et des agents qui ont travaillé sur ce document quand même. Vous êtes très méprisant lorsque vous expliquez à tout le monde, comme vous le faites à chaque fois sur d'autres sujets, que nous avons fait une photocopie de ce qui était l'année dernière, c'est-à-dire que les services n'ont rien fait, les Élus n'ont rien fait et on y va. Vous savez j'adore la magie, mais enfin bon il faut être bon magicien et prestidigitateur. Non, mais c'est dommage. »

M. SALLE : « Je n'ai rien contre le personnel. Je voudrais juste dire ça. Je m'adresse aux politiques. Ce sont les politiques qui sont responsables même si le responsable du budget n'est pas là ce soir. »

M. le Maire : « Attendez, ce que je regrette... Qui a la parole chez vous ? Dites-moi parce que je croyais que c'était M. AMSELLEM car il parle en même temps, c'est une habitude. Enfin franchement, on essaie de se parler normalement. Moi, je vous réponds ce que je vois, ce que j'ai pu percevoir à trois points dans votre exposé qui tronquent la réalité. Vous êtes critique. Vous nous dites des choses. Nous, on fait des choses, on avance et vous dites qu'on ne fait rien. On voit bien quand même quels sont les investissements. Et on voit bien ce qui avance. C'est tout. Quand on plante des arbres, on ne dit pas qu'on en plante un, on en plante 80. Et on en plantera encore minimum 70 et ainsi de suite. Ce sont des exemples, mais cela fait partie de notre gestion. Vous voulez un petit exemple qui me vient à l'esprit ? Vous savez ce que je regrette fondamentalement, et vous étiez tous les deux aux affaires : cet Hôtel de Ville a été ravalé durant le mandat de mon prédécesseur donc avec vous. Vous savez ce que... »

M. SALLE s'est exprimé sans activer son micro, ses propos n'ont pu être retranscrits.

M. le Maire : « Vous avez remarqué il n'y a plus rien sur les balcons. J'ai découvert il y a quelques semaines, un problème sur un des balcons. Seulement vous savez, on n'a aucune archive sur certains plans, sur certains éléments. Oui, c'est la vie, tout est la vie. Seulement moi, je m'attache à ce que les gens qui nous succéderont, aient des archives. Eh bien, je vous le donne en mille : l'Hôtel de Ville a été ravalé, mais pas les balcons et les

soutènements n'ont pas été traités. Donc il a fallu les mettre en sécurité, en urgence. Oui, cela vous fait souffler M. SALLE mais c'est ça la réalité de la gestion municipale. Et donc quand vous dites qu'il n'y a pas de dette technique, elle est aussi là cette dette technique. Elle est aussi sur tous les éléments qu'on a pu découvrir ailleurs. Sur le fait que l'étage situé au-dessus des services techniques a été complètement laissé à l'abandon. Il y a un appartement à cet étage. Tiens, M. LAPIDUS pourrait venir puisqu'il adore les sujets sociaux. Mais là, il va les traiter vraiment au fond. On va les traiter ensemble, M. LAPIDUS, je vous le promets. Vous allez voir. On va passer des week-ends ensemble et vous allez voir ce qu'est le vrai travail sur les sujets. Vous nous dites : « mais non, on nous parle de la dette technique et ce n'est pas vrai ». Vous n'avez pas fait, et nous, on y va petit à petit. Mais la dette technique, elle est là. Elle est sur le balcon et le sujet, il est là. C'est ça le côté emblématique de ce que vous pouvez dire, en aparté ou non, et la réalité des choses. Encore des exemples : il y a, allée Baratin, des gens qui me demandent de refaire un mur, j'essaie de le faire, d'abord une partie et puis après une autre partie et ainsi de suite. Le chauffage ne fonctionne pas correctement à l'espace Raymond Mège, on va y travailler mais en plusieurs années, on est bien d'accord. Et quand vous dites qu'il y a un malaise dans le personnel municipal, Messieurs et Madame très clairement, le sujet n'est pas de stigmatiser les uns ou les autres, il est de faire qu'on puisse arriver à remonter petit à petit le niveau. C'est cela le sujet. Oui, vous savez Mme MORISE a encore appris plein de choses cet après-midi en Commission d'Appel d'Offres. Déjà comment cela fonctionnait et Noëlle CATTANÉO lui a expliqué beaucoup de choses pour qu'elle comprenne quels étaient les premiers rudiments d'une Commission d'Appel d'Offres. Même à une question qu'elle avait posée puis oublié qu'elle nous avait posée, nous avons répondu très clairement sur l'éclairage public... les raisons des pannes aujourd'hui qui sont liées au fait qu'on a eu des problèmes d'entretien. Et ces problèmes d'entretien sont eux-mêmes liés au fait que, pendant des années, il n'y a pas eu une volonté de faire. Pourquoi y-a-t'il encore des réseaux aériens sur les lampadaires ? Parce qu'il y a eu volonté de ne pas les enterrer et ainsi de suite. Et donc, il y a une dette technique, elle existe. On peut la prendre point par point et puis c'est tout. Mais si vous voulez vous allier, dans l'opposition, finalement vous faites une quadruplette plutôt sympathique. Faites-le, mais essayez d'être objectif et battons-nous sur des choses qui sont réelles et sur lesquelles on peut vraiment se parler. C'est le sujet. Je vous remercie. D'autres interventions ? Oui Élisabeth RAKOVSKY. Oui, on a des ajouts sur la délégation d'Élisabeth sur des investissements ? »

Mme RAKOVSKY : « Non je voulais juste répondre à M. SALLE. Vous avez parlé de la baisse de fonctionnement au niveau des écoles. On vous a expliqué qu'il n'y avait pas de baisse de fonctionnement. La seule qui peut intervenir, c'est la diminution des rotations de piscine. Et c'est ce qui a légèrement impacté le chiffre de fonctionnement. Sinon par ailleurs, il n'y a pas de baisse. Chaque enfant a la même dotation que l'année dernière. S'il y a une baisse globale du fonctionnement, c'est par rapport aux effectifs, mais ce n'est pas individuel. La seule répercussion qui existe, c'est celle des rotations de piscine. C'est tout ce que je voulais dire. »

M. le Maire : « Merci Élisabeth. Roger. »

M. BODIN : « Oui, je voulais simplement dire que ce soir je ne peux pas dire qu'on ait eu un DOB, un Débat d'Orientations Budgétaires. On a peut-être eu un DOP, Débat d'Orientations Politiques, enfin, et cætera. Mais on n'a pas vraiment eu un Débat d'Orientations Budgétaires et je le regrette, car notre Ville mérite cela. Néanmoins, le document qui a été remis, c'est vrai, a un certain nombre de lacunes et ne permet pas, si vous voulez, de choisir entre telle et telle chose. Mais, il y a un point surtout qui est important. J'ai toujours dit que d'abord une administration permettait à des élus de mieux travailler. Et aujourd'hui notre administration est entamée et c'est celle-là que je souhaiterais que ce soit ce sur quoi on se penche rapidement parce que nous manquons d'encadrement Municipal ce qui nous empêche d'être plus pertinents sur pas mal de sujets. Ça, c'est le premier point. Le second point, c'est que je considère que ce soir je n'ai pas pu débattre à partir des points. Et la façon dont le débat est parti. Et donc ce soir, je m'abstiendrai au vote de ce Débat d'Orientations Budgétaires et du Rapport d'Orientations Budgétaires qui sont donnés. Je suis désolé. »

M. le Maire : « Le ton est donné Roger alors. C'est bien. Merci de cette position. On se verra évidemment pour discuter de ce sujet-là parce qu'à chaque élection, on ne va pas refaire les mêmes choses. Moi, j'ai une totale confiance en mes Adjoints. Il faut que cela soit réciproque et il faut qu'en public, les choses puissent s'exprimer le plus correctement possible. Donc une abstention vaut défi et c'est comme cela que je l'entends. Voilà Roger et nous nous verrons pour traiter ce sujet et peut-être d'autres. D'autres interventions ? Montasser CHARNI. »

M. CHARNI : « Merci M. le Maire. Très rapidement dans l'intérêt de notre groupe. Effectivement, je vais rejoindre certains arguments qui ont été développés par notre ami Stéphane LAPIDUS plutôt dans son bon volet centriste. Pardonnez-moi. Donc en ce qui concerne pour nous un certain nombre de choses positives, c'est vrai que le pôle culturel et la piscine sont des projets qui pour nous sont extrêmement attractifs. Et je pense que si on aime véritablement Le Raincy, ce sont deux projets véritablement à soutenir et à défendre. En ce qui concerne une autre de nos demandes qu'on avait faites précédemment concernant les tableaux numériques dans les écoles, c'est en train d'être inséminé petit à petit dans les différentes classes de la Ville. Et pour nous aussi, c'est quelque chose qui est extrêmement important. Je rejoins aussi notre ami Stéphane toujours sur son bon côté centriste en ce qui concerne la propreté. Effectivement, cela va de mieux en mieux. Nous étions également présents à la cérémonie des vœux du personnel. Très honnêtement, je n'ai pas remarqué, mais peut-être que je ne suis pas au fait des choses, une tension relativement forte. En ce qui concerne le logement social... Alors sur le logement social c'est vrai qu'on a en ce qui nous concerne une divergence qui est notable avec notre ami Stéphane. On a l'occasion d'en débattre très régulièrement. Mais je pense très honnêtement que l'objectif de la Ville, ce n'est pas forcément de tendre vers la réalisation d'un objectif qui est celui fixé par la loi à savoir 25 % de manière effrénée, brutale et de manière totalement incohérente. En ce qui concerne nos souhaits parce qu'il faut aussi en avoir sur l'urbanisme, pour nous c'est effectivement une question d'importance absolument fondamentale. On a voté un PLU il y a maintenant quelques années. Et c'est vrai que comme on le fait par rapport à l'engagement sur le terrain du logement social, on dit qu'il faut expliquer aux gens et puis pour pouvoir expliquer correctement aux gens il faut commencer par appliquer très strictement la loi. Et je pense qu'à partir du moment où un PLU a été voté, qu'il a été voté, je crois, avec une très forte majorité peut-être même à l'unanimité eh bien il faut l'appliquer de manière égale pour chaque projet qui est déposé pour qu'il n'y ait pas de sentiment qu'il y a des difficultés sur ce volet-là. Donc véritablement on a voté. Il faut suivre des faits en matière de pratique et d'octroi des permis de construire et ne peut-être pas donner lieu à des difficultés sur ce terrain-là. Il y a un autre projet également qui nous tient particulièrement à cœur, c'est celui de l'Internet et du déploiement de la fibre sur la commune. On en parle également depuis quelques années. C'est vrai que pour nous c'est un projet phare au niveau des panneaux d'information, également aussi au niveau des bornes d'information et de diffusion des ondes wifi. On le voit sur certaines communes aux alentours des parcs Municipaux. C'est vrai qu'on a mis en place un certain nombre de choses en faveur de la jeunesse qui s'est matérialisé notamment avec l'installation du Conseil Municipal des jeunes. C'est une chose également que nous approuvons véritablement de toutes nos forces. Je pense qu'il faut continuer sur ce terrain-là et effectivement la diffusion d'Internet sur la Ville pour la dégager peut-être d'un côté un peu vieillot. Alors j'entends mon collègue qui n'est peut-être pas forcément d'accord avec moi sur ce terrain-là. Mais effectivement déploiement de la fibre optique, je pense que c'est véritablement être dans le service de tous les Raincéens. Alors nous très honnêtement, on n'est pas du tout sur une posture politique, prise de poste, prochaines élections. Ce sont des choses qui ne nous intéressent absolument pas. L'objectif, c'est véritablement et on fait œuvre d'actions parce que ce qui nous plaît véritablement, c'est de voir dans le regard des gens la satisfaction qu'on pourrait leur apporter dans le cadre de la réalisation d'actions même si c'est simplement au niveau local. L'objectif, ce n'est pas simplement de dire : moi, je suis plus dans l'opposition que toi ou je suis moins dans l'opposition que toi ou je suis dans une position qui est radicalement différente de la tienne. Je pense qu'il faut travailler tous ensemble pour améliorer le mieux vivre de chacun des Raincéens sur la Ville. S'il y a des points sur lesquels on est d'accord et là, on en a listé un certain nombre. C'est vrai que dire qu'on n'est pas d'accord sur le projet du pôle culturel ou sur la rénovation de la piscine, je pense que ce n'est pas quelque chose qui va dans le sens de l'amélioration de la qualité de vie des Raincéens. S'il y a des points de désaccord effectivement on peut en discuter. Mais l'objectif n'est pas forcément d'être dans une course à l'échalote et de critiquer ses collègues en leur disant : voilà lui, il n'est pas aussi opposant que moi. Nous, on est aujourd'hui dans une opposition constructive. On essaie d'aider, d'être au soutien des actions. Et je regrette que cela ne soit pas forcément le cas de tous mes collègues indépendamment de toute l'amitié qu'on peut leur apporter. »

M. le Maire : « Merci. Alors je ne vais pas donner de note évidemment dans la franchise et la franchise au bon moment. Vous avez donné avec un ton très acceptable des orientations, des positions, etc... et le ton compte beaucoup, la méthode aussi. Je vous remercie beaucoup de cette franchise et de ces éléments qui participent au débat parce que je considère que c'est un véritable débat, qu'on soit sous la forme que l'on entend et on ne veut pas être à l'aune de ce que chacun veut comme forme de débat. Mais là, on s'est dit quand même pas mal de choses et on aurait pu en dire beaucoup plus évidemment parce que les 52 domaines de la gestion municipale qui relèvent du Maire et de son exécutif sont des domaines sur lesquels nous pourrions parler encore beaucoup. Ce débat étant terminé, il nous faut approuver le Rapport sur les Orientations Budgétaires. Je vous demande qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je crois que j'ai un pouvoir. Je vous remercie. Ce

Rapport d'Orientations Budgétaires est donc approuvé avec 4 contre et 1 abstention. Oui, l'opposition, la démocratie de certains, c'est de ne pas pouvoir laisser les autres faire ce qu'ils ont envie de faire. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 27 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (M. BODIN) ET 4 VOIX CONTRE (M. SALLE, MME MORISE, MM. LAPIDUS ET AMSELLEM) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Après en avoir débattu, **APPROUVE** le Rapport sur les Orientations Budgétaires.

1.2 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT INSTITUÉE ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET SES COMMUNES MEMBRES

Au sein de la Métropole du Grand Paris, comme au niveau de l'E.P.T. Grand Paris-Grand Est, a été constituée une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - CLECT - chargée de contrôler les flux transférés relatifs aux compétences relevant de l'intérêt métropolitain, après recensement auprès des collectivités.

C'est le cas pour :

- l'aménagement de l'espace métropolitain,
- le développement et l'aménagement économique,
- l'environnement et la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

L'évaluation des charges repose sur les principes suivants :

- charges non liées à un équipement : selon le coût réel de dans le Compte Administratif précédent le transfert de la compétence,
- dépenses liées à un équipement : sur la base sur le coût moyen d'utilisation annualisé auquel sont intégrés le coût d'acquisition ou de construction ainsi que les charges financières et les dépenses d'entretien.

Les charges sont ensuite réparties en 2 catégories :

- charges directes : ce sont les coûts affectés directement à la compétence (élaboration de documents obligatoires, adhésions aux organismes, réalisations d'études...),
- charges indirectes : coûts des fonctions support (finances, personnel, informatique, etc...).

L'évaluation des charges transférées, entérinée dans le rapport de la CLECT, conduit ensuite à déduire ces charges nettes de l'attribution de compensation aux communes membres de la Métropole du Grand Paris.

L'analyse des compétences transférées a montré qu'elles sont parfois exercées actuellement par les EPT, ce qui a généré un dispositif spécifique d'évaluation des charges avec une articulation entre les CLECT territoriales et la CLECT métropolitaine afin que d'assurer la neutralité pour les communes.

Sur les 3 domaines transférés, la Ville du Raincy est concernée dans celui de l'aménagement et notamment en matière de lutte contre les nuisances sonores, pour un montant de 1 506 €.

La CLECT métropolitaine, réunie le 3 octobre 2018, a approuvé le rapport 2018 d'évaluation des charges transférées à la Métropole du Grand Paris au titre des compétences :

- aménagement de l'espace métropolitain,
- développement et aménagement économique social et culturel,
- lutte contre les nuisances sonores,
- lutte contre la pollution de l'air,
- soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie,
- valorisation du patrimoine naturel et paysager,
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

telles que définies par les Délibérations du Conseil Métropolitain en date du 8 décembre 2017.

Conformément à l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, le Président de la CLECT métropolitaine a transmis à la commune le rapport d'évaluation pour 2017, le 15 novembre 2018, pour approbation par le Conseil Municipal. Ce rapport doit être approuvé dans les 3 mois à compter de sa transmission par les communes membres.

C'est l'objet de cette délibération.

VU la Loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriales de la République, notamment son article 59,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L5211-5, L5211-17 et L5219-5,

VU le Code Général des Impôts, ses article 1379-0bis et 1609 nonies C,

VU la Délibération du Conseil Métropolitain en date du 4 avril 2016 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - CLECT,

VU l'avis de la Commission « Finances et Fiscalité locales » réunie le 16 janvier 2019,

CONSIDÉRANT le rapport de la CLECT métropolitaine transmis par son Président,

M. le Maire : « Alors vous savez qu'on a une dotation de la Métropole du Grand Paris et dans le cadre des nouvelles compétences d'intérêt métropolitain que sont l'aménagement de l'espace métropolitain, le développement et l'aménagement économique, l'environnement et la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, la Ville est concernée par celui de l'aménagement et notamment en matière de lutte contre les nuisances sonores pour un montant de 1 506 €. C'est faible. C'est-à-dire que la dotation de la Métropole sera amputée de 1 506 €. C'est le sens de la délibération qui vous est proposée. C'est évidemment une synthèse que je vous fais par rapport aux éléments qui vous ont été fournis. Des questions ? M. SALLE. »

M. SALLE : « Merci M. le Maire. C'est plus une explication de vote qu'un questionnement. Alors je ne manie pas de suspens, nous allons voter pour compte tenu du fait que vos collègues, et cætera, tout le monde va dans ce sens cela. Mais on a quand même une remarque notamment quand on voit l'augmentation liée au transfert des compétences d'urbanisme alors que la loi SRU est toujours au niveau de la Ville et alors qu'on conserve, et à juste titre, des personnels pour suivre les dossiers. Donc on a un peu l'impression que d'un point de vue politique à chaque fois qu'il y a un étage supplémentaire, on a des coûts supplémentaires. »

M. le Maire : « Je pense aussi qu'il faut, probablement à la marge de ces différents établissements, structures politiques de gestion, éviter cet enchevêtrement et surtout cet empilement. Et donc, je suis d'accord avec vous. Mais aujourd'hui, la Métropole existe et on est très heureux nous que la Métropole existe parce que les subventions, que nous avons obtenues et que j'ai obtenues auprès notamment de Patrick OLLIER, sont conséquentes. Mais il y a encore beaucoup d'avancées à formuler pour que cet empilement soit encore mieux structuré. Pas d'autre question sur cette délibération ? Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le rapport de la CLECT adopté le 3 octobre 2018 au titre des compétences

- Aménagement de l'espace métropolitain,
- Développement et aménagement économique social et culturel,
- Lutte contre les nuisances sonores,
- Lutte contre la pollution de l'air,
- Soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie,
- Valorisation du patrimoine naturel et paysager,
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Telles que définies par les Délibérations du Conseil Métropolitain en date du 8 décembre 2017.

DIT que la présente Délibération sera notifiée au Président de la Métropole du Grand Paris.

2.1 - FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2019

L'article 5 de la Loi relative à la prévention de la délinquance du 5 mars 2007 et la Circulaire du 4 mai 2018 du Secrétaire Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation destinés à financer la réalisation d'actions de prévention de la délinquance.

La Ville du Raincy a installé un système de vidéo protection sur son territoire communal, dans un premier temps en 2007, par la mise en service de 5 caméras, puis en 2013 par l'installation de 16 caméras supplémentaires. En 2015, le remplacement des 5 premières caméras devenues obsolètes a été effectué et 4 caméras supplémentaires ont été installées sur la voie publique. En 2018, 2 caméras sont venues compléter l'installation.

La volonté de la Ville est de poursuivre le déploiement de la vidéo protection avec l'installation de 5 nouvelles caméras supplémentaires dont le coût est de 59 197 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'année 2019 auprès de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

VU l'avis de la Commission « Sécurité et vie des quartiers », réunie le 21 janvier 2019,

CONSIDÉRANT le courrier de la Préfecture de Seine-Saint-Denis du 18 décembre 2018, relatif à l'appel à projet pour le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'année 2019,

M. le Maire : « Comme vous le savez, notre engagement a été d'ajouter cinq caméras supplémentaires dans le courant de l'année 2019. Et donc, il vous est demandé de m'autoriser à solliciter les subventions au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'année 2019 et à signer les différents courriers et documents produits à cet effet. Il s'agit d'un coût de 59 197 € hors taxes. C'est ce que nous faisons à chaque fois. C'est le fameux FIPD. Des questions ? M.SALLE. »

M. SALLE : « Là encore, c'est plus une remarque qu'une question. Nous allons voter pour naturellement cette demande de subvention. Nous aurions souhaité qu'il y ait plus de cinq caméras. »

M. le Maire : « Vous en voulez combien ? »

M. SALLE : « Il y a un plan à préparer, mais personnellement je pense que... Je ne vais pas vous donner un chiffre, mais je pense qu'il faut renforcer considérablement la vidéosurveillance sur la Ville. »

M. le Maire : « D'accord. Donc vous en voulez plus, mais vous ne savez pas combien. C'est ça ? Très bien. »

M. SALLE : « Ce n'est pas du loto. »

M. le Maire : « Comment ? Ce n'est pas le loto, bien sûr que non parce qu'on ne gagne pas à tous les coups. Et le loto non plus d'ailleurs. Mais très clairement, je sais que c'est un sujet qui vous intéresse, vous avez en tête, je pense, par cœur la physionomie de notre Ville. Si je le pouvais, j'en rajouterais 16. Vous voyez, moi, je vous donne un chiffre. Parce que je sais parfaitement les endroits prioritaires. J'en rajouterai 16. »

M. SALLE : « Vous avez 15 M€ de trésorerie M. le Maire. »

Mme MORISE : « Oui. »

M. le Maire : « Et vous, qu'avez-vous fait avant ? Vous n'aviez pas de trésorier ? Alors, cela ne marche pas en plus. »

M. SALLE : « Nous parlons de l'avenir. »

M. le Maire : « Oui, c'est bien mais de temps en temps, vous avez un rétroviseur quand même. Mais très clairement, on est sur un vrai débat. Vous me dites : j'en veux plus. Combien ? Je ne sais pas. C'est quand même curieux. Juste une chose, M. AMSELLEM, vous n'avez pas la parole. Qui parle pour votre groupe ? M. AMSELLEM. »

M. AMSELLEM : « Je parle pour moi. On n'est pas des enfants, M. le Maire. Donc c'est vous qui êtes aux affaires. On vous dit que cinq, on estime que ce n'est pas assez. On n'a pas à vous dire le nombre. On n'est pas aux affaires. On ne sait pas combien. Si vous estimez qu'il y en a besoin de 16, mettez-en 16 dans ce cas-là. Pourquoi vous n'en mettez que 5 alors ? »

M. le Maire : « Je crois que celle-là est collector. Mais je vous remercie. On touche à des champions du monde. Petit à petit, on en a la confirmation. On vous remercie. Écoutez, je veux bien des débats à chaque fois, mais si c'est de ce niveau-là ... C'est bien de se filmer à plusieurs pour au moins être sûr que le niveau est très bas. Je vous remercie. On passe au vote de cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE M. Le Maire :

- à solliciter des subventions au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'année 2019,
- à signer les différents courriers et documents produits à cet effet.

DIT que les dépenses afférentes aux travaux à réaliser seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget Communal et que la recette sera constatée à ce même Budget.

3.1 - RÉAFFECTATION DU PRODUIT DES QUÊTES AUX MARIAGES

Le 10 septembre 1997, le Conseil Municipal avait décidé de répartir le produit des quêtes aux mariages de la façon suivante :

- 2/3 au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.),
- 1/3 à la Caisse des écoles.

Dans le prolongement de ce qui a été fait précédemment pour le produit des concessions funéraires réaffecté sur le Budget Ville, il est proposé au Conseil Municipal de réaffecter également le produit des quêtes aux mariages sur le Budget Ville, pour le fonctionnement du service Etat Civil / Affaires Générales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération n°97-079 du Conseil Municipal en date du 10 décembre 1997,

VU l'avis de la Commission « Affaires sociales, santé, seniors, logement et emploi, affaires funéraires, voirie, environnement et cadre de vie » réunie le 21 janvier 2018 ;

VU la décision du Bureau Municipal en date du 28 janvier 2018,

M. le Maire : « Réaffectation du produit des quêtes aux mariages sur le budget de la Ville. Écoutez, on décide d'affecter la totalité du produit des quêtes aux mariages au budget de la Ville à compter du 1^{er} février 2019. Le projet de délibération s'explique de lui-même. Des questions ? »

M. SALLE : « C'était surtout que je m'inquiétais que cela rapporte moins parce que d'abord en termes d'image je trouve que ce n'est pas un bon signe que de dire... « on donne plus de moyens au CCAS », mais on leur retire le produit des quêtes, mais surtout moi, j'ai fait beaucoup, beaucoup de mariages dans mes mandats de Maire-Adjoint et je crois me souvenir que le maître de cérémonie passait parmi les invités, dans les rangs en disant : s'il vous plaît pour la Caisse des écoles... Alors maintenant il va dire : c'est à votre bon cœur pour la Mairie. Je trouve que ça fait un peu cheap. »

M. le Maire : « Le budget général abonde le budget du CCAS. Donc on peut très bien dire que ce sont pour les bonnes œuvres du Centre Communal d'Actions Sociales. »

Mme MORISE : « Si vous dites M. le Maire que c'est pour la Ville, vous ne pouvez pas pendant les mariages venir dire que la quête est pour la Caisse des écoles à moins de demander à vos employés municipaux de mentir. »

M. SALLE : « En plus si je peux me permettre vous contrenez dans ce cas-là à la règle de l'unicité budgétaire. On n'a pas le droit d'affecter des ressources budgétaires a priori. »

M. le Maire : « Attendez, on va de Charybde en Scylla, c'est incroyable. Vous nous poussez systématiquement à ne plus vous écouter vraiment. Je m'efforce à le faire, mais vraiment mettez de l'intelligence dans vos interventions enfin. Et un jour M. SALLE, mais vous uniquement, vous viendrez dans mon bureau si vous l'acceptez. On aura une conversation ouverte sur plein de sujets et je vous dirai pourquoi le produit de la quête des mariages a baissé. Et je pense qu'après, vous ne poserez plus jamais la question, plus jamais, ni même des questions ayant trait à nos forces vives. Mais je ne peux pas en dire plus ce soir. Je le dirai à tous les Élus de la majorité. Mais franchement si vous saviez... Réaffectation du produit des quêtes aux mariages, qui est pour ? Qui est contre ? Vous êtes contre la réaffectation ? Qui s'abstient ? M. LAPIDUS. Très bien. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 28 VOIX POUR, 3 CONTRE (M. SALLE, MME MORISE, M. AMSELLEM) ET 1 ABSTENTION (M. LAPIDUS) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'affecter la totalité du produit des quêtes aux mariages au Budget de la Ville à compter du 1^{er} février 2019.

M. le Maire : « Je voulais vous donner une explication sur le secteur périscolaire qui me paraît importante. Je ne suis pas obligé de le faire. Et pourtant, je le fais. C'est ma volonté. Si nous avons souhaité externaliser les activités péri et extrascolaires, c'est que nous estimions que nous n'étions pas en capacité, avec notre organisation - celle que nous avons auparavant - d'apporter les éléments qui concourent à l'excellence pour nos enfants. Nous avons eu recours à un acteur associatif reconnu nationalement dans le cadre d'un Appel d'Offres. Et nous nous sommes dotés d'un opérateur maîtrisant la mise en œuvre logistique, humaine et pédagogique des actions en direction des jeunes Raincéens. Le Raincy Animation a été mis en place. Et aujourd'hui, nous avons beaucoup de satisfaction de la part des parents, des enfants et beaucoup de satisfaction de la part des personnels. Et j'ai demandé à notre nouvelle responsable d'aller voir les personnels et de recueillir leurs éléments de langage et ils ont dit « si vous voulez nous citer, vous nous citez ». Et je vous dirai qui, mais pas en séance publique parce que je veux les protéger. On ne sait jamais. Le choix donc a été fait en son temps. Nous voulions nous assurer du concours de personnel ayant pu ou pouvant se former aux métiers de l'animation avec BAFA, BAFA, BPJEPS, diplôme professionnalisant. Nous attendions la garantie de la mise en œuvre des taux d'encadrement avec l'obligation de résultat contractuel visant à assurer la sécurité physique et affective des enfants confiés chaque jour de fonctionnement. Nous voulions également du temps pour les administratifs du pôle famille afin de se consacrer aux missions et compétences obligatoires dévolues aux communes et du temps pour le service RH, on l'oublie, pour ne pas traiter en flux continu les entretiens d'embauche, des contrats de travail précaires, des éléments de paye variables, sans assurance d'aboutir à des recrutements de qualité. D'un point de vue des animateurs concernés par le transfert, être rattaché en droit à une association d'animations permet également de bénéficier d'une convention collective, entendez cela, et des protections s'y rattachant, d'un plan de formation et d'un regroupement d'heures les éloignant du statut précaire de vacataire. Les effets positifs, on les a mesurés. À la Toussaint 2016, et on pourrait faire d'autres vacances, on était en régie. On avait 26 journées enfants. À la Toussaint 2017, on avait en gestion déléguée 1 337 journées enfants et en 2018, 1 381 journées enfants. Quand vous avez plus d'enfants, c'est qu'a priori il y a une qualité qui augmente sauf à ce que cela soit simplement une demande. Mais très clairement, on a eu cette satisfaction. Nous avons souhaité et, en particulier avec la volonté d'Élisabeth RAKOVSKY, avoir un English Club. Nous n'aurions pas pu le mettre en place. La création de séjours de qualité, une meilleure gestion prévisionnelle des présences par la mise en place d'un outil nouveau, la carte Anim'. Des réservations en ligne possible avec la souplesse pour les administrés dans les horaires de démarche, pas besoin de se déplacer et des réponses apportées aux familles dans les 48 heures, la création d'une newsletter trimestrielle. Le Conseil Municipal de Jeunes a été créé et qui demeure une instance présidée par le Maire et par les Élus délégués même si la logistique d'organisation des rencontres est déléguée à l'opérateur. Et puis quand on en vient au personnel, il y a la petite fille d'un ancien Adjoint - je ne savais pas que c'était sa petite fille et c'est quelqu'un que vous connaissez bien - C'est une jeune femme évidemment très respectable qui dit : « Depuis

septembre 2018 en tant qu'agent administratif à la coordination du Raincy Animation en détachement, je n'ai que du positif à dire. J'ai été très bien formée et orientée. J'ai retrouvé la confiance en moi. C'est un plaisir de venir travailler. Je ne regrette pas d'avoir fait le choix d'avoir demandé mon détachement au Raincy Animation. » Elle ne disait pas la même chose quand elle était employée municipale. Une autre dame que vous voyez souvent, une dame très brune de cheveux qui dit : « Je suis satisfaite d'avoir obtenu un CDI grâce à ce changement. J'ai évolué dans mes missions. J'étais contractuelle à la Ville depuis 10 ans - mon mandat de Maire n'est que de 4 ans et demi - et je ne voyais pas de possibilité d'évoluer. Cette opportunité d'être externalisée était une chance pour moi. » Une autre dame : « Quand on a parlé d'externalisation, j'avais des craintes. J'ai été rassurée quand j'ai vu l'arrivée de l'IFAC, car je partage leurs valeurs pédagogiques. Le passage s'est fait en douceur dans le respect de l'existant. On a pas mal de marge de manœuvre dans nos missions et on est écouté dans les projets qu'on souhaite mener. La Direction est à l'écoute de nos propositions d'amélioration et de nos idées. On a plus de temps pour mieux préparer les temps d'activités. » Une quatrième personne et je ne vous en citerai que cinq « Il y avait des rumeurs et j'avais un peu d'appréhension quand on nous a annoncé que le service périscolaire allait être externalisé. Quand je suis arrivée, j'ai émis des souhaits de formation et ils ont été écoutés. Les promesses de cédésation des plus anciens ont été tenues. » M. LAPIDUS entendez : « On participe plus à la vie du centre. On est davantage accompagné. Il y a plus de réactivité. On souffre moins de l'absence des collègues, car ils sont plus vite remplacés. Le changement dans les équipes a apporté une nouvelle dynamique. Cela fait plaisir d'avoir une reconnaissance de notre travail et notamment par les parents. On est plus qu'avant sur tous les temps en situation d'activité avec les enfants qu'en simple surveillance. » Et puis une dernière : « Je voulais un contrat stable et l'externalisation m'a permis d'avoir un CDI au bout d'un an et d'acheter une maison. Les commandes de matériel sont plus rapides. Il y a plus d'activités, d'événements qu'avant comme les spectacles, les cafés-jeux avec les parents, les ateliers périscolaires, sur tous les temps d'accueil. » Alors évidemment quand on fait de la politique politicienne cela, on le met de côté. Moi, je suis dans le concret et dans ces témoignages qui ne sont évidemment pas pilotés. Très clairement, ce sont des gens qui ont réussi, qui se sentent bien et qui ne se posent pas de question parce que maintenant ils sont bien dans leur job. Et c'est ce qui est important. Lorsque j'ai un collaborateur qui ne se sent pas bien dans son job, je ne lui demande pas de partir. Je lui demande de partir quand il n'est pas bon dans son métier ou alors je lui propose des formations. Et il y a des collaborateurs qui s'en vont parce qu'ils ne se sentent pas bien dans leur job. Et je ne suis pas là d'abord pour qu'untel ou untel se sente bien. Évidemment je le souhaite. Mais je suis d'abord pour faire que la satisfaction totale des Raincéens soit l'objectif de tous et il ne faut pas le perdre de vue. Donc je voulais malgré tout vous délivrer cela. »

M. LAPIDUS : « M le Maire., un employé qui est bien dans son poste, il est bien dans sa fonction. »

M. le Maire : « Oui, ce sont des mots, mais la réalité, on va la voir M. LAPIDUS ensemble. Et je peux vous dire qu'on les verra ensemble et j'espère que vous aurez... »

M. LAPIDUS : « Je gère du personnel depuis 40 ans. »

M. le Maire : « La courtoisie... J'espère que vous aurez la courtoisie d'accepter certaines choses. Évidemment il y a des gens qui ne se sentent pas bien. Mais si ce sont des gens qui ne bossent pas, qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse moi ? On ne bosse pas. On ne se sent pas bien. On peut discuter et on peut trouver un autre job. »

M. LAPIDUS : « Qui les a recrutés ? »

M. le Maire : « Ceux qui vous passent les papiers, ce n'est pas moi c'est sûr. Et puis aujourd'hui... »

M. LAPIDUS : « Depuis 5 ans, vous avez bien fait des recrutements M. le Maire. »

M. le Maire : « Oui, bien sûr. Et il y en a qui sont partis. »

M. LAPIDUS : « Et vous vous êtes planté souvent ? »

M. le Maire : « Mais pourquoi dites-vous cela ? Les gens qui sont là ne sont pas bien ? »

M. LAPIDUS : « Mais je ne sais pas moi. »

M. le Maire : « Alors ! Vous ne savez pas. Comme vous ne savez pas pour ceux dont vous parlez. »

M. LAPIDUS : « Ce que je vois... »

M. le Maire : « Comme vous ne savez pas pour ceux dont vous parlez. »

M. LAPIDUS : « Ce que je vois, c'est qu'il y a du personnel manquant, qu'il y a des directeurs de service qui ne sont pas là. À chaque fois, on voit des têtes nouvelles. On n'arrive même pas à les connaître. Le M. qui est là, je ne le connais pas. Il est très bien. Il est tout à fait respectable et il est certainement... Mais je ne sais pas ce qu'il fait dans cette Mairie encore. »

M. le Maire : « M. LAPIDUS, vous voulez que je vous présente tous les membres du personnel ? Parce que M. RAOULT le faisait ? avec M. SALLE. Écoutez... »

M. LAPIDUS : « Mais au moins les chefs de service. Mais de toute façon, on n'a pas le temps de les connaître puisqu'ils partent tous les 15 jours. »

M. le Maire : « M. LAPIDUS, vous n'étiez pas là quand j'ai présenté les chefs de service ici. D'accord ? Alors je veux bien qu'on me reproche tout et son contraire, mais j'ai demandé... »

M. LAPIDUS : « Sont-ils encore là aujourd'hui ? »

M. le Maire : « Sont-ils encore là ? Mais M. LAPIDUS, vous avez une politique facile. D'ailleurs, je ne sais pas quel est votre objectif. Mais ce n'est pas grave. Vous avez très largement changé. Vous avez oublié le début du mandat. C'est votre façon de faire. Moi, je trouve que cette façon de faire, elle correspond à des périodes qui sont quand même malheureuses et je le regrette. Je le regrette parce que faire des annonces et dénoncer des choses sans avoir les infos je trouve cela regrettable. Et moi, j'aimerais bien que vous me parliez des choses les plus importantes. J'en ai noté : la circulation, en dehors des stationnements devant le tennis et devant votre boucher. C'est clair. Et d'autres sujets qui peuvent avoir trait à l'intérêt général et je vous y répondrai. Mais le mur du tennis ou d'autres sujets très clairement, on les verra ensemble. Ne soyez pas orienté par certaines personnes. Je trouve que notre débat n'arrive pas à avoir de la hauteur. »

M. LAPIDUS : « M. le Maire, vous ne pouvez pas nier que les travaux du tennis dans les vestiaires ont été faits en dépit du bon sens. Vous voulez qu'on y aille ensemble tout de suite et je vous montrerai les travaux qui ont été faits en dépit du bon sens et qui vont coûter deux fois plus cher à la commune. Quand même M. le Maire soyez réaliste et objectif. Il y a des travaux dans cette... »

M. le Maire : « Non, je suis objectif, M. LAPIDUS, parce que moi, j'ai les chiffres et vous ne les avez pas. Et je ne sais pas comment vous pouvez dire à un moment que cela a coûté deux fois plus. C'est tout. Quand M. LAPIDUS me téléphonera ou m'enverra des papiers plutôt qu'en Conseil Municipal à me dire qu'il y a un mur qui fuit, cela sera acceptable. »

M. LAPIDUS : « Je vous le dis, c'est-à-dire que les travaux doivent être refaits. »

M. le Maire : « Vous me le dites. Vous me le direz la prochaine fois en Commission. »

M. LAPIDUS : « Bien évidemment le coût va être doublé parce qu'il va falloir le refaire. »

M. le Maire : « Mais pourquoi ? »

M. LAPIDUS : « Les travaux au départ ont été mal faits ou mal dirigés ou faits en dépit du bon sens. »

M. le Maire : « Attendez, quand les travaux sont mal faits, on les fait refaire et cela ne coûte pas plus cher. Mais M. LAPIDUS c'est ça la réalité. Je vais vous donner un exemple, encore un autre. Nos collaborateurs ont déménagé la table des mariages. Elle est rayée. Elle est abîmée. Je fais quoi ? Dites-moi. »

M. LAPIDUS : « Il faut la changer. »

M. le Maire : « Voilà, c'est la méthode socialiste. Les collaborateurs cassent quelque chose et on le change. Oui bien sûr. Et quand une entreprise fait la même démarche... M. LAPIDUS écoutez-moi bien. Quand une entreprise déménage quelque chose et qu'elle casse le matériel, vous savez ce que je fais ? Non, mais attendez... »

M. LAPIDUS : « C'est totalement différent entre une entreprise privée et des employés communaux qui sont chargés d'une tâche. Ce sont deux gestions totalement différentes. C'est ça que vous ne comprenez pas. Vous mélangez tout. Vous mélangez le service public et vous mélangez le privé. Et aujourd'hui vous êtes obnubilé par une privatisation générale de la commune. »

M. le Maire : « Donc vous n'écoutez pas ce que je dis parce que c'est un exemple emblématique. Soyez respectueux quand même. Je suis en train de vous expliquer un exemple. Les collaborateurs ont rayé la table. Il faut la changer. Et vous dites : il faut la changer. Tiens, bien sûr. »

M. LAPIDUS : « Quand vous avez un mariage trois jours après il faut que le mariage se fasse et après on regarde les responsabilités et on voit si la table était éventuellement changeable. »

M. le Maire : « Vous voyez, on peut prendre plein d'exemples. »

M. LAPIDUS : « Vous n'allez pas m'apprendre la gestion d'une entreprise et la gestion du personnel M. le Maire. Je veux bien tout entendre, mais pas ça. »

M. le Maire : « Alors je finis M. LAPIDUS parce que vous, vous êtes socialiste et moi, je ne le suis pas. Non, non, attendez, alors là... Vous... »

M. LAPIDUS : « Pas de socialisme, je vous parle de gestion du personnel. »

M. le Maire : « Moi, je parle de M. LAPIDUS socialiste. Eh bien votre réponse est de dire : oui, elle est cassée. Il faut la changer. C'est de la gestion ? Et moi je vais vous dire, il y a une entreprise qui le fait. Parce que vous savez, il y a eu le vœu de l'EPT. Il y a une entreprise qui l'a fait. Si l'entreprise l'avait cassée, l'entreprise l'aurait changée. »

M. LAPIDUS : « C'est normal bien sûr. »

M. le Maire : « Oui d'accord. Mais il y a une différence de prix à la fin, réfléchissez y. La différence de prix est majeure sur tout. Et quand vous me parlez de votre mur, il va être refait le mur, mais pas avec un surcoût. Bien sûr que non et je peux vous expliquer moi comment j'ai fait refaire l'allée des Coteaux M. LAPIDUS. »

M. LAPIDUS : « Je ne parle pas... »

M. le Maire : « L'allée des Coteaux a été mal faite au début du mandat. C'est comme ça, c'est la vie. Je l'ai fait refaire. Il y en avait pour 1 M€ et la Ville n'a rien payé. Cela a demandé beaucoup d'énergie. Alors que vous venez me dire qu'il y a quelqu'un qui n'est pas compétent, que l'entreprise est machin, etc.. parce que mon tennis... Mais votre tennis, c'est celui d'ailleurs de la Ville et il sera refait pour zéro euro. D'accord ? »

M. LAPIDUS : « Très bien. »

M. le Maire : « Très bien. Oui, mais vous avez annoncé des choses qui sont fausses sur tout ce que vous ne voyez pas. Vous savez quand on envoie quelqu'un, de l'extérieur ou de l'intérieur, pour se battre pour que les travaux soient faits en temps et en heure, c'est déjà une difficulté. Si ce n'est pas bien fait, on les fait refaire. Mais on ne fait pas payer deux fois la Ville, c'est fondamental. Vous êtes chef d'entreprise, je pense que vous gérez les choses autrement. Vous ne dites pas : tiens, c'est cassé, on va le changer. Non, ce n'est pas comme ça que ça marche. En tout cas avec moi, ça ne marche pas ainsi. Ça ne veut pas dire que les employés municipaux ne savent pas faire les choses. Évidemment il y en a plein qui ont de l'or dans les mains et ceux-là, ils exercent leur métier. M. AMSELLEM ? »

M. AMSELLEM : « Une petite précision sur notre histoire de mur. Elle est un tout petit peu plus compliquée que ça parce que moi, j'ai parlé avec les gens et je ne suis pas sûr que votre entreprise le refasse gratuitement le mur parce qu'il y a des problèmes d'infiltration au niveau de la toiture. Donc quand on repeint un mur et qu'on ne refait pas la toiture, l'entreprise qui a repeint le mur elle va vous dire : faites la toiture et je le referai. Vous voyez ce que je veux dire ? »

M. le Maire : « Écoutez-moi, je suis d'accord. »

M. AMSELLEM : « Parce que moi aussi, j'ai un petit peu l'habitude des travaux et de travailler avec des entreprises. »

M. le Maire : « Vous êtes un grand chef d'entreprise vous, je sais. »

M. AMSELLEM : « J'ai un petit peu... »

M. le Maire : « Compte tenu de votre activité de tous les jours, vous avez une grande expérience. »

M. AMSELLEM : « Oui moi, je n'ai pas la chance d'être à Bruxelles comme vous. Vous, vous ne travaillez que le week-end effectivement puisque la semaine vous êtes à Bruxelles. »

M. le Maire : « Je ne travaille que le week-end. Oui, bien sûr, Ce n'est pas de l'attaque personnelle. M. LAPIDUS, vous êtes d'accord avec ça ? »

M. AMSELLEM : « C'est vous qui faites des attaques personnelles. Je ne fais que vous répondre M. le Maire. »

M. le Maire : « Non, je parle d'un mur. Vous me parlez de Bruxelles. »

M. AMSELLEM : « C'est vous qui m'avez dit que j'étais un grand chef d'entreprise. Vous m'avez... Vous m'avez dit que j'étais un grand chef d'entreprise. Je ne vous permets pas de parler de ma vie privée. Donc je parle de la vôtre. Je vous dis que la semaine vous n'êtes pas là. C'est pour ça que tout va mal en Mairie et que vous n'êtes là que le week-end. »

M. le Maire : « Et nous sommes... »

M. AMSELLEM : « Et c'est pour ça que vous avez proposé à M. LAPIDUS de travailler le week-end avec vous. »

M. le Maire : « Et nous sommes samedi ou dimanche aujourd'hui, c'est cela ? Non, je ne compte pas mon temps en semaine et le week-end pour la ville. On voit bien votre recherche permanente d'aller chercher les gens sur des sujets qui n'ont rien à voir avec la gestion municipale. Mais je suis déçu par M. LAPIDUS. Je lui redis en public. Et je suis déçu par vos écrits aussi, M. LAPIDUS. Je pensais que vous étiez peut-être à un niveau un peu au-dessus. C'est tout. »

M. LAPIDUS : « Je n'ai fait aucun écrit. Je n'ai... »

M. le Maire : « Si vous avez écrit à deux Adjointes et à moi-même pour parler de sujets personnels, et j'ai trouvé que votre mandat devait plutôt vous faire parler du collectif, c'est autre chose. »

M. LAPIDUS : « C'est vous qui faites l'amalgame M. le Maire. Je n'ai jamais confondu mes problèmes personnels comme vous dites et ma... »

M. le Maire : « C'est parfait. »

M. LAPIDUS : « Jamais personne ne pourra m'accuser de ne pas avoir exercé ma fonction depuis ce temps-là avec honnêteté et discernement et transparence. Et je refuse et j'accuserai formellement les gens qui me diront le contraire aujourd'hui. On peut compter depuis le temps que je suis Conseiller Municipal le nombre sur une seule main le nombre de fois où je me suis absenté en Conseil Municipal. On peut systématiquement regarder,

je suis... J'essaie d'être systématiquement à toutes les Commissions. Alors, ne me faites pas de faux procès s'il vous plaît. »

M. le Maire : *« Je ne vous ai pas parlé de cela. On va arrêter là-dessus. »*

M. LAPIDUS : *« Vos propos commencent aussi à être injurieux et vous ne nous avez pas encore expliqué pourquoi vous avez enlevé la délibération sur cette DSP. »*

M. le Maire : *« Si attendez, j'ai expliqué et vous avez reçu un mail de Noëlle CATTANÉO qui vous a dit qu'elle avait oublié, et pas par une surcharge de travail, d'ailleurs, je vais lui laisser la parole. C'est exceptionnel. »*

Mme CATTANÉO : *« M. LAPIDUS, je vous ai adressé à vous comme à l'ensemble des Conseillers Municipaux un mail vendredi dans lequel j'ai reconnu mon erreur à savoir que j'ai oublié de convoquer la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Cet avis étant requis dans la procédure de lancement de DSP, M. le Maire a pris la décision de retirer le projet de délibération que vous n'auriez pas pu approuver parce qu'on n'avait pas l'avis de cette fameuse Commission. C'est pour cette raison que la délibération a été retirée. »*

M. LAPIDUS : *« Mme CATTANÉO aucun procès de ma part sur cette erreur et ça peut arriver à tout le monde. Simplement M. le Maire parle de cette délibération qui ne peut pas avoir lieu et qui fait l'exégèse de tous les satisfecit, très bien. Mais ça n'a pas de rapport par rapport au sujet de délibération. »*

Mme CATTANÉO : *« Alors M. LAPIDUS, je vous laisse vos propos. La seule chose que je voulais préciser c'est que le fait qu'il y ait eu ce dysfonctionnement. Ce n'est pas dû à une surcharge de travail colossale. Cette Commission est consultée très rarement à l'occasion des DSP. Donc j'ai simplement oublié de la convoquer et je m'en suis aperçue jeudi soir avec M. le Maire. »*

M. le Maire : *« Et j'ajouterais que Mme CATTANÉO a maintenant une collaboratrice pour qu'elle puisse accomplir au mieux son travail. Ma conclusion est que finalement vous n'avez pas grand-chose à dire sur des sujets qui ne sont finalement pas fondamentaux au regard de tout ce que les Raincéens nous demandent. On voit bien qu'il y a des comportements différents, une fois, c'est le personnel Municipal, une autre fois, c'est le manque de démocratie. Moi, j'espère que tout le monde reviendra enfin dans une mesure plus acceptable pour les Raincéens, pas pour moi ce n'est pas le sujet, plus acceptable pour les Raincéens. L'approche des élections municipales vous fait avoir, à plusieurs d'entre vous, des positions extrêmes. Et puis on verra bien si je me représente. Parce que c'est aussi une question. Moi, je souhaite savoir si les Raincéens sont satisfaits ou non du travail fait. Est-ce qu'ils sont satisfaits d'ailleurs des adjoints aussi ? De la majorité Municipale ? On ne va pas poser la question pour chacun, mais chacun a eu un travail de fait. Moi, je suis plutôt fier du travail qui a été accompli parce qu'on a créé une vraie révolution dans cette Ville. Le mot fait peur évidemment, mais on l'a apaisée et puis on a apporté beaucoup de services nouveaux. Et quand on voit le contentement des jeunes, des aînés. Quand on voit de nouveaux cadres qui viennent s'installer au Raincy en nombre très conséquent, attirés par l'image qui est donnée par la Ville à l'extérieur moi, je suis satisfait. Effectivement, je me poserai la question en temps voulu de savoir si je me représente ou pas. Mais la question principale, elle est pour moi de bien terminer le mandat et de faire comme je le disais tout à l'heure 90 % des engagements que nous avons pris. Et si on arrive à voir le sourire sur les lèvres des Raincéens, pas sur les vôtres on n'y arrivera pas, mais sur les lèvres des Raincéens, on sera très heureux pour cela. »*

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : *« Je vais terminer ce Conseil en vous donnant les remerciements pour attribution de subventions de fonctionnement de la Fédération Générale des Retraités du Chemin Fer, des équipes Saint-Vincent, de l'Église protestante du Raincy et des environs et de la Fondation du Patrimoine évidemment éléments que je tiens à votre disposition. Merci d'avoir été présents. Je souhaite vraiment vivement que les débats aient une autre tenue et que le contenu soit un peu plus élevé avec une intelligence améliorée. Bonne soirée. »*

Clôture de la séance à 23h11.

Jean-Michel GENESTIER

Maire du Raincy
Vice-Président
Grand Paris-Grand Est